

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 18 JUILLET, à 09 h 02, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Mathieu RAFFINI a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, Mathieu RAFFINI, Alain ZANÉGUY, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Didier ROBERT, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR  
Marylise ISIDORE  
Philippe NAILLET  
Nadia RAMASSAMY

(à partir de son départ à 11 h 57 au Rapport n° 20/3-018)

(à partir de son départ à 12 h 32 au Rapport n° 20/3-022)

(toute la durée de la séance)

(toute la durée de la séance)

par Monique ORPHÉ  
par Gérard FRANÇOISE  
par Jacques LOWINSKY  
par Vincent BÈGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (53 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

### ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote sur le Rapport n° 20/3-020 portant attribution de subventions et conventionnement avec les organismes percevant plus de 23 000,00 euros au Budget 2020 :

- Geneviève BOMMALAIS,
- Christelle HASSEN,
- Aurélie MÉDÉA,
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY.

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Gilbert ANNETTE	de 11 h 29 à 11 h 57	du Rapport n° 20/3-009 au Rapport n° 20/3-018
Ibrahim DINDAR	parti à 11 h 57	au Rapport n° 20/3-018 (procuration à ORPHÉ Monique)
Marylise ISIDORE	partie à 12 h 32	au Rapport n° 20/3-022 (procuration à FRANÇOISE Gérard)

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 JUILLET 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 53 sur 55.

LA MAIRE



Encka BAREIGTS

**OBJET**      **Rapport d'Orientations budgétaires pour 2020**

---

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations budgétaires définies pour l'exercice 2020.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat pour orienter la préparation du Budget primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil municipal.

L'assemblée délibérante est appelée à prendre acte du débat portant sur le rapport d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

**Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.**

OBJET Rapport d'Orientations budgétaires pour 2020

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°20/3-017 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame la Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

(**NB** : Les élus de l'opposition n'ont pas pris part au vote, soit : 43 voix pour, dont 1 vote par procuration).

Prend acte du débat portant sur le rapport d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 24 JUIL 2020

LA MAIRE  
  
Ericka BARRON  


# *Orientations Budgétaires*

## *2020*



Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

# Table des matières

CHAPITRE 1 : L'ENTREPRISE MUNICIPALE .....	6
I. DES FINANCES COMMUNALES FORTEMENT IMPACTEES PAR LA CRISE DU COVID MAIS QUI RESTENT SAINES.....	6
A. INDICATEURS EXOGENES .....	6
B. INDICATEURS ENDOGENES .....	6
II. UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AMBITIEUSE ET VOLONTARISTE .....	8
III. UNE COMMANDE PUBLIQUE SECURISEE, AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE. ....	9
IV. L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DES SYSTEMES INFORMATIQUES .....	9
A. REDUIRE NOTRE VULNERABILITE EN ASSURANT LA CONFIDENTIALITE DE NOS DONNEES ET LA DISPONIBILITE DE NOS SYSTEMES D'INFORMATION.....	9
B. DIGITALISER ET CONTINUER A MODERNISER LES OUTILS ET DES MOYENS DEPLOYES.....	10
a) Déploiement du wifi urbain gratuit sur le territoire dionysien.....	10
b) Modernisation des outils et des moyens informatiques des services de la Ville.....	10
V. UNE POLITIQUE DE SECURITE ALLIANT PREVENTION ET REPRESSION.....	10
CHAPITRE 2 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN .....	11
I. LA DIRECTION PROJET EDUCATIF GLOBAL .....	11
A. LE DEVELOPPEMENT DE LA SCOLARITE ET CARTE SCOLAIRE .....	11
B. LA CELLULE TECHNIQUE.....	12
II. LA CAISSE DES ECOLES .....	12
III. LA DIRECTION JEUNESSE .....	13
A. LES BOURSES DE VOYAGES JEUNES : DES JEUNES ET DES PROJETS A TRAVERS LE MONDE .....	13
B. LA GRATUITE DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR LES JEUNES DIONYSIENS DE MOINS DE 26 ANS.	13
C. LA CITOYENNETE, COLONNE VERTEBRALE DE L'ACTION JEUNESSE.....	13
D. LES SERVICES CIVIQUES.....	13
IV. LA DIRECTION RESTAURATION SCOLAIRE .....	14
A. LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ELEVES : UN DEFI QUOTIDIEN.....	14
B. LA SOLIDARITE AVEC LES FAMILLES : UN EFFORT JUSTE ET ATTENDU.....	14
C. L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DU PERSONNEL : DES GAGES DE QUALITE .....	14
D. RENFORCEMENT DU PARTENARIAT CINOR.....	14
V. LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL.....	15
A. LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE .....	15
B. L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE .....	15
C. UNE VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE DE PROXIMITE .....	16
VI. LA DIRECTION PROMOTION DU SPORT.....	16
CHAPITRE 3 : LE DEVELOPPEMENT URBAIN .....	17

CHAPITRE 3 : LE DEVELOPPEMENT URBAIN  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

I.	Planifier le développement de la ville.....	17
II.	Poursuivre la construction de Saint-Denis pour les générations futures est un enjeu fondamental. ....	17
A.	Les grands projets – la mobilité .....	17
B.	Les opérations d'aménagement.....	18
C.	La lutte contre l'insalubrité / production de logements sociaux.....	18
D.	Label Ville d'Art et d'Histoire .....	18
III.	L'action foncière .....	19
IV.	Le Système d'Information Géographique (SIG).....	19
V.	L'urbanisme .....	19
VI.	L'économie.....	19
	<b>CHAPITRE 4 : LA COHESION SOCIALE .....</b>	<b>20</b>
I.	LE CCAS DE SAINT-DENIS.....	20
A.	L'ACTION SOCIALE.....	20
a)	Des orientations impactées par la crise sanitaire.....	21
b)	Le pôle autonomie .....	21
c)	Le pôle développement social .....	21
B.	LA PETITE ENFANCE .....	22
C.	LES RESSOURCES.....	22
a)	Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement .....	22
b)	Exécution des dépenses de personnels et évolution prévisionnelle 2020 .....	23
II.	LA DIRECTION DE L'ACADEMIE INTERGENERATIONNELLE DES CAMELIAS.....	23
III.	LA DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'HABITAT.....	24
A.	SAINT DENIS, VILLE AMIE DE SES AINES .....	24
a)	Offrir une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles et variées, adaptées aux seniors.....	24
b)	Redynamisation du lien social par et pour les clubs.....	25
c)	Faciliter l'information, la communication et l'accès aux droits.....	25
d)	Lutter contre l'isolement tout en permettant aux séniors de rester en sécurité dans un contexte de risque sanitaire.....	25
B.	SAINT DENIS, VILLE PRONANT L'INTEGRATION SOCIALE.....	25
a)	Par l'accessibilité.....	25
b)	Par le développement de la vie associative .....	26
c)	En facilitant l'accès de tous à un logement décent via une politique volontariste de 500 logements sociaux par an .....	26
d)	En poursuivant la démarche de Convention territoriale globale avec la CAF .....	26
C.	SAINT DENIS, VILLE PROMOUVANT UN CADRE DE VIE AGREABLE ET DE QUALITE .....	26
D.	SAINT DENIS, VILLE SOUCIEUSE DE LA SANTE DE SES HABITANTS : UN AXE TRANSVERSAL.....	27
	<b>CHAPITRE 5 : RECEPTION SERVICES TECHNIQUES .....</b>	<b>28</b>

I.	PROJET DE VILLE MODERNE.....	28
A.	UNE VILLE NUMERIQUE .....	28
a)	La fibre optique.....	28
b)	Les déplacements .....	28
B.	UNE VILLE AUX TECHNOLOGIES INNOVANTES.....	28
C.	UNE VILLE AUX INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS MODERNISES .....	29
a)	Relooking du Centre-Ville.....	29
b)	La voirie communale .....	29
c)	Le bâti communal.....	29
II.	PROJET DE VILLE SOLIDAIRE.....	29
A.	UNE VILLE TOURNEE VERS SES USAGERS.....	29
a)	L'ascenseur panoramique.....	29
b)	Les « écobox ».....	29
c)	Sécurité sanitaire .....	30
B.	UNE VILLE OFFRANT UN CADRE DE VIE ATTRAYANT ET CONVIVAL .....	30
a)	La propreté de la Ville .....	30
b)	La lutte anti-vectorielle .....	30
c)	L'évènementiel et la crise sanitaire.....	30
	CHAPITRE 6 : LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES.....	31
A.	MOBILISER L'EXPERTISE CITOYENNE POUR GARANTIR LA PERTINENCE ET L'APPROPRIATION DE NOS ACTIONS.....	31
B.	Valoriser l'engagement citoyen contribuant au déploiement du projet municipal .....	32
C.	LE CADRE DE VIE ET LA QUOTIDIENNETE .....	32
a)	L'accueil en Mairie annexe.....	32
1)	<i>Repenser l'accueil en Mairie Annexe pour optimiser les ressources en s'adaptant aux attentes des usagers.....</i>	32
2)	<i>La continuité de l'accueil pendant la crise sanitaire .....</i>	33
b)	La propreté « P.A.R.E » : Prévenir / Agir / Réprimer / Embellir .....	33
c)	Jardiner la Ville.....	33
d)	Proposer plus d'équipements de proximité conçus avec les habitants .....	34
D.	COHESION SOCIALE RENFORCEE.....	35
a)	Poursuite du contrat de ville .....	35
b)	La territorialisation des axes prioritaires du projet municipal.....	35
E.	EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION .....	36
a)	Des actions pour le retour à l'emploi et la création d'activité .....	36
b)	Le maintien d'une dynamique d'insertion pour le public le plus éloigné de l'emploi .....	36
	CHAPITRE 7 : LA DIRECTION GENERALES DES SERVICES .....	37



CHAPITRE 8 : LES ANNEXES .....	38
a) ANNEXE 1 : PPI .....	38
b) ANNEXE 2 : LA DETTE .....	39
c) ANNEXE 3 : LES RESSOURCES HUMAINES POUR L'ANNEE 2020 .....	40

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

# CHAPITRE 1 : L'ENTREPRISE MUNICIPALE

## I. DES FINANCES COMMUNALES FORTEMENT IMPACTEES PAR LA CRISE DU COVID MAIS QUI RESTENT SAINES

### A. INDICATEURS EXOGENES

#### Eléments de contexte sur la conjoncture économique :

Suite à la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai. Selon les estimations de l'Insee, l'économie française aurait fonctionné à environ 35 % de la normale durant le confinement. Après une baisse record du PIB de 5,8 % au 1er trimestre, la contraction sera encore plus marquée au 2eme trimestre (de l'ordre de 20 %) puisque ce dernier intègre un mois et demi de confinement. Par effet de base, avec le redémarrage graduel de certaines activités, le 3ème trimestre enregistrera une forte croissance du PIB. Mais le niveau de ce dernier restera très inférieur à celui observé fin 2019.

Au total, si l'épidémie reste maîtrisée, le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10 %, avant que n'intervienne un net rebond l'an prochain.

Dans ce contexte très particulier, les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures fortes de façon à préserver au mieux le tissu productif. Il reste que la crise va laisser des traces sur les bilans des entreprises, qui vont donc se montrer très prudentes dans les mois à venir en termes d'embauches et d'investissement. Il est donc à craindre que le chômage augmente très significativement malgré un recours massif au chômage partiel au cœur de la crise.

Par ailleurs, au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter aussi vite (voir plus vite pour certaines) qu'avant la crise sanitaire et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait d'un niveau du PIB qui sera durablement plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise.

A court terme l'inflation devrait rester modérée (pressions baissières sur les salaires suite à la dégradation du marché du travail, prix du pétrole bas). Par la suite elle pourrait peut-être légèrement se raffermir si les entreprises réussissent à transmettre dans leurs prix de vente les hausses de coûts liées aux changements dans les processus de production imposés par la crise sanitaire.

Une loi de finances rectificative, en cours d'examen au Parlement, prévoit des mesures d'une ampleur exceptionnelle et inédite pour accompagner les collectivités territoriales face à la crise et les aider à soutenir la reprise d'activité. Ce sont près de 4,5 milliards d'Euros dont 750 millions qui sont inscrits pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales du bloc communal.

### B. INDICATEURS ENDOGENES

#### Les piliers de la stratégie financière à Saint-Denis

Les orientations budgétaires 2020 traduisent une continuité de service en attendant la mise en œuvre du projet municipal qui vient d'être voté par la population.

Malgré les nombreuses incertitudes, la collectivité fait d'ores et déjà le choix de s'appuyer sur 3 principes forts :

- La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement
- Le recours modéré à la fiscalité
- Le maintien de l'effort en matière d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Compte tenu de l'engagement de l'Etat à compenser la perte des recettes, une « clause de sauvegarde des recettes » fiscales et domaniales garantira à la collectivité un niveau de ressources fixé à la moyenne des 3 derniers exercices 2017-2019.

Cependant il convient d'établir une prévision prudentielle pour les recettes, les compensations ne couvriront pas l'ensemble de celles-ci, mais la collectivité entend conserver ses capacités d'investissement à un bon niveau.

Ainsi le volume d'investissement en 2020 devrait être de 50 M€ de dépenses brutes. La PPI actuelle prévoit 250 millions d'euros sur l'ensemble du mandat (en annexe 1 figure les principaux postes pour les trois prochaines années). Pour mémoire, une PPI est un document évolutif.

Une dette contenue et sécurisée. Fidèle à sa politique alliant optimisation et sécurisation, la Ville dispose d'un encours de dette de 151 M€, en diminution par rapport à 2019, dont le taux d'intérêt moyen est de 1.75 %.

Composé de 41% des prêts à taux fixe, l'encours de la commune est peu exposé aux aléas des marchés financiers.

Selon la charte de bonne conduite (dite Charte « Gissler »), à ce jour, la Ville de Saint Denis affiche un encours sécurisé constitué de 95,1 % de la dette classés 1A (non risqué) et 4,9 % du reste de la dette classé en 6B (emprunts structurés), qui bénéficient d'une convention avec l'Etat et d'un fonds de soutien pour une prise en charge des éventuels intérêts dégradés.

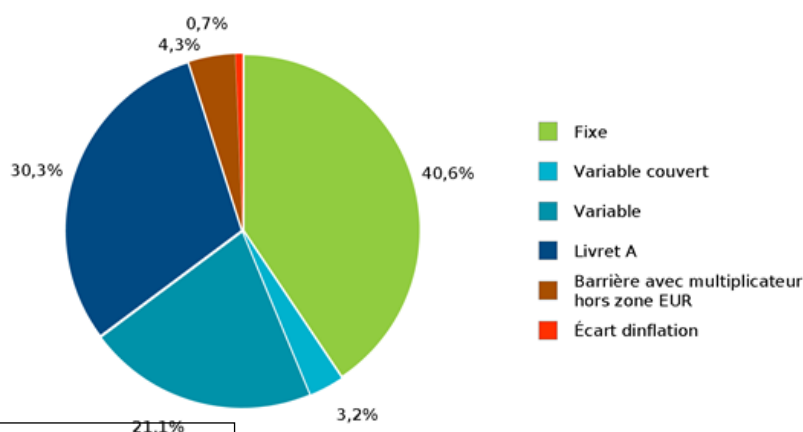
Eléments de synthèse	Au 31/12/2019	Au 30/04/2020	Variation
<b>Dette globale :</b>	154 770 144 €	151 351 679 €	↓
<b>Taux moyen s'élève à :</b>	* 1.78 %	* 1.75 %	↓
<b>La durée résiduelle moyenne est de :</b>	13.71 ans	13.45 ans	↓

Les contrats à taux variables, qui représentent 51 % de l'encours (30% indexés au livret A), 41 % à taux fixe sont nécessaires pour réduire le montant des intérêts financiers. Les contrats déjà souscrits par la Ville sont liés aux évolutions de marché selon des modalités classiques ne présentant aucune formule démultiplicatrice de calcul des intérêts ou autres références volatiles.

Depuis désormais de nombreuses années, la Ville privilégie toutefois le recours aux taux fixes, dans la mesure où ils se situent à un niveau très bas (inférieur à l'inflation) et constituent une assurance pour l'avenir. A titre d'exemple un premier programme d'emprunts a été réalisé en 2019 pour un montant de 5 M€ à un taux fixe de 0,85 %.

Le profil d'extinction de la dette est classique. Il ne présente pas d'anomalies qui pourraient être liées à des reports de remboursement de capital. (Cf annexe 2)

**La part de dette à taux fixe est de 41 %, la dette à taux variables à 54.6%.**



Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20200718-203017-DE  
 Date de télétransmission : 24/07/2020  
 Date de réception préfecture : 24/07/2020

Lors du vote du Budget Primitif 2020 au prochain Conseil Municipal, il est prévu de maintenir l'endettement nouveau autour de 20 M€ pour un programme d'investissement estimé à 50 de M€ par an.

L'encours est constitué de 40 produits dont 9 contrats revolving répartis auprès de 8 établissements prêteurs.

	Nb de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen
Emprunts	31	122 018 573 €	1,64%
Revolving non consolidés	9	15 504 176 €	2,53%
Revolving consolidés		13 828 930 €	1,94%
Dettes	52	151 351 679 €	1,75%

La gestion active de la dette implique un réaménagement ou des arbitrages tant sur le capital restant dû que sur les taux, la Ville s'appuiera tant sur les conseils de ses partenaires financiers que les prestataires spécialisés dans les risques de taux. La mise en œuvre du plan pluriannuel des investissements avec des fortes variations des flux de dépenses ou des subventions liées à ces projets nécessitera une gestion appropriée des mobilisations et remboursements des fonds revolving, pour les produits assortis de ces options soit une trentaine de millions d'euros.

La ville prospecte aussi les produits financiers destinés à des politiques publiques soutenues (croissance verte, réhabilitation thermique, transition énergétique) afin de capter des financements bonifiés en termes de frais financiers. Les prêts à taux zéro de la CDC, taux à faible marge auprès de la CDC et de l'AFD ainsi que les prêts à 20 ou 25 ans lorsque ceux-ci sont destinés à réaliser des équipements publics utilisables sur une durée longue représenteront un tiers des besoins en emprunts pour 2020 et 2021.

### Les grands équilibres financiers

Une gestion communale efficace implique une maîtrise des grands équilibres financiers pour mener à bien les politiques publiques.

L'épargne est un élément déterminant dans le sens où elle peut participer au financement de nouveaux projets pour la Ville. Aussi, il est primordial de conforter l'épargne au moyen des autres ressources propres. Pour 2020, l'épargne devrait avoisiner les 4M€.

La capacité communale à emprunter doit être utilisée de manière appropriée pour financer le programme d'investissements et entreprendre les équipements pour Saint-Denis.

## II. UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AMBITIEUSE ET VOLONTARISTE

L'année 2020 doit continuer à développer une culture d'entreprise résolument tournée vers l'efficacité et le bien être tout en garantissant au citoyen une qualité de service.

Par conséquent, la feuille de route RH 2020 intègre la continuité des actions : favoriser l'épanouissement, le bien-être au travail, développer les compétences par la formation, développer l'appartenance à la collectivité et donner des perspectives de carrière.

Cette feuille de route devra également tenir compte des évolutions réglementaires issues de la loi de transformation de la fonction publique et des adaptations liées à la gestion de la crise pour la lutte contre le COVID 19 engendrant d'ores et déjà un profond changement de l'organisation des services de ressources humaines.

L'effort doit davantage porter sur la nécessité d'une gestion humaine de proximité, réactive, fiable, capable de traiter de manière optimale les éléments de gestion administrative tout en gardant à l'esprit un pilotage globale de la masse salariale intégrant les grandes tendances (départs à la retraite, mobilités, inaptitudes, progression des carrières et formations, nouveaux métiers ...)

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

L'annexe 3 présente les principaux indicateurs RH

### III. UNE COMMANDE PUBLIQUE SECURISEE, AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE.

La commande publique est un levier de développement économique de son territoire, elle a un rôle essentiel dans le soutien aux entreprises, en particulier des TPE/PME. **En 2019**, les actions liées à la Stratégie de Bon Achat ont donné des résultats très satisfaisants :

- 80 % des marchés ont été conclus avec des TPE/PME locales et métropolitaines ;
- 30 % des contrats ont été conclus avec des entreprises dionysiennes ;
- 50 % du volume d'achat, soit 35 584 000,00 € ont été emportés par les entreprises dionysiennes.

Ces résultats démontrent le dynamisme et la compétitivité des TPE/PME basées sur notre territoire. Il n'y a pas eu de rupture d'activité, durant la période de confinement de la COVID-19, pour les entreprises poursuivant des activités indispensables au bon fonctionnement du service public. Ces entreprises se sont montrées réactives et se sont adaptées pour poursuivre leurs engagements.

**En 2020**, avec le spectre de la crise économique et de la récession, il est indispensable de développer l'efficacité de l'achat public pour maintenir l'activité économique des TPE/PME locales.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de réaliser une mise à jour de la nomenclature achat de la Ville (qui date de 2006) afin qu'elle coïncide avec l'évolution des besoins de la collectivité. Il s'agit d'une étape dans le processus de modernisation des services et de sécurisation de la politique achat.

Cet objectif de soutien aux TPE/PME locales est réalisable en posant les conditions permettant un accès aux marchés publics aux micro-entreprises, aux artisans, aux coopératives agricoles. En effet, le secteur agro-alimentaire constitue une part d'activité économique importante.

Le marché de denrées alimentaires pour la confection des repas dans les cantines scolaires arrive à échéance au 31 décembre 2020. C'est un segment d'achat important de la collectivité, représentant en moyenne 3 000 000 €/an.

Les outils du Code de la Commande Publique, comme le sourcing, les circuits-courts, l'allotissement, les avances sans garantie bancaire, les critères de développement durables, seront mobilisés pour accroître la présence des produits locaux ou transformés localement dans les repas destinés aux scolaires.

Le soutien à ce secteur d'activité participe au dynamisme de l'île de la Réunion, et au maintien des emplois locaux.

### IV. L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DES SYSTEMES INFORMATIQUES

La Direction des Systèmes de Communication et d'Information (DSCI) confirme sa position de service support à la Collectivité et à ses métiers. Soucieuse d'améliorer ses performances afin d'établir un partenariat durable avec l'ensemble des acteurs et de devenir le partenaire incontournable du développement numérique pour la Ville, la DSCI oriente sa stratégie pour l'année 2020 vers des thématiques essentielles :

#### **A. REDUIRE NOTRE VULNERABILITE EN ASSURANT LA CONFIDENTIALITE DE NOS DONNEES ET LA DISPONIBILITE DE NOS SYSTEMES D'INFORMATION**

Il s'agit de garantir un système de sauvegarde performant et fiable (restauration des données en moins de 4h), s'assurer de la capacité du système face aux intrusions externes et accentuer la politique de sécurité avec des

authentifications fortes  
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

## B. DIGITALISER ET CONTINUER A MODERNISER LES OUTILS ET DES MOYENS DEPLOYES

### a) Déploiement du wifi urbain gratuit sur le territoire dionysien

En parallèle au déploiement des sites Optique Intra Cité (OIC), la DSCI planifie d'équiper une vingtaine de sites en wifi public gratuit d'ici à fin 2020. Pour cela, elle modifie l'infrastructure même de ses réseaux afin d'accueillir les services de wifi public.

### b) Modernisation des outils et des moyens informatiques des services de la Ville

Dans un souci de modernisation et de respect du RGPD :

- Migration de la messagerie vers une solution évolutive plus adaptée
- Migration du système téléphonique de la Ville
- Développement / optimisation d'applications existantes développées en interne (ex. Bus Gratuit, Etat Civil...)
- Gestion Electronique de documents
- Acquisition de nouveaux logiciels (ex. contentieux juridiques, systèmes de visioconférence...)
- Remplacement des postes informatiques, téléphoniques – fixes et mobiles -, matériels de reprographie obsolètes
- Acquisition de tablettes et de licences pour la nouvelle mandature

## V. UNE POLITIQUE DE SECURITE ALLIANT PREVENTION ET REPRESSION

Pendant le confinement, la police Municipale a pleinement joué son rôle de médiation sur le terrain en complément de la Police Nationale confirmant le besoin d'une police de proximité déjà prise en compte par la Ville avec le déploiement de 20 ASVP dans les quartiers. Dans le même esprit, la collectivité va s'engager dans une réorganisation des structures d'accueil des Antennes de Justice et du Droit (AJD) / et Points d'Accès au Droit (PAD) ainsi qu'un service d'Aide aux victimes dont les missions consisteront à l'écoute et l'orientation des personnes vers des services et associations compétents. Ce service va s'appuyer pour cela sur nos dispositifs existants (Points d'accès au droit notamment) et le réseau développé dans le cadre du CLSPD.

L'Observatoire Local de la Délinquance bénéficiera d'un outil cartographique (SIG) de la délinquance permettant ainsi l'appréhension des faits de délinquance et leur répartition sur le territoire.

La poursuite du déploiement du dispositif de vidéo-projection va permettre d'étendre les champs couverts vers l'Est de la Ville (Cœur vert familial et Parc Urbain) et la prise en compte des lieux de fréquentation nocturne (Carré KTdral, ...).

La brigade des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) doit assurer notamment les missions de préservation du cadre de vie (lutte contre les nuisances environnementales, les nuisances sonores, les dépôts sauvages...).

La nouvelle mandature s'attachera à réinitier un partenariat fort avec les autorités de l'Etat compétentes en matière de sécurité et de prévention (Police Nationale, Justice) doublé d'un suivi par le tissu associatif dans les quartiers.

# CHAPITRE 2 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

## I. LA DIRECTION PROJET EDUCATIF GLOBAL

L'éducation est un axe phare de la Ville de Saint Denis. La Commune construit aujourd'hui les écoles du Saint-Denis de demain. Pour cela, la politique publique de l'éducation est ambitieuse, innovante et volontariste.

Que ce soit en s'insérant dans des dispositifs nationaux (ex. l'école numérique : 1,8 millions d'Euros sur 4 ans ; « école bienveillante » : 5 écoles pilotes en 2019/2020) ou en créant des dispositifs spécifiques adaptés au territoire (ex. l'Institut Municipal des Langues : apprentissage de l'anglais, du mandarin, du tamoul...), La Ville construit une nouvelle génération de dionysiens ouverts sur le monde et la modernité.

La Ville de Saint Denis ayant fait de la réussite éducative une priorité, cela se concrétise notamment avec le développement des activités périscolaires, gratuites, réalisées sur l'ensemble des écoles de la Ville notamment lors de la pause méridienne : l'A.R.E.

Pour 2020, au moins 160 ateliers sont proposés sur l'ensemble des 44 écoles élémentaires et primaires du territoire dionysien. Ce sont des activités qui s'orientent vers divers thématiques, telles : le sport, la culture, l'art, le développement durable, le loisir créatif, le numérique et multimédias, ....

La Ville de Saint Denis a souhaité développer un socle commun à toutes les écoles pour favoriser la discrimination positive dans les divers quartiers de la ville ainsi que les écarts, réduire les inégalités d'accès aux activités extrascolaires, développer la curiosité et le savoir-faire des enfants, ....

Ce socle se compose de 5 activités disposant de bienfaits ciblés :

- Echecs : Développement de stratégie, concentration, ...
- Art énergétique : respiration, retour au calme, ...
- Théâtre et expression corporelle : Mémoire, éloquence, confiance en soi, ...
- Percussion et musique traditionnelle : sens du rythme, diction, respiration, ...
- Patrimoine réunionnais : connaissance de ses origines, ouverture d'esprit, ...

Le premier semestre 2020 a été fortement impacté par la crise du Covid 19. Le système éducatif a fonctionné de la mi-janvier à mi-mars puis de manière partielle du 18 mai au 3 juillet. La Ville a proposé l'ouverture de 5 écoles pendant le confinement afin d'accueillir les enfants des personnels mobilisés pour la gestion de la crise.

L'application du protocole sanitaire à compter du 18 mai a permis aux 77 écoles de la Ville de fonctionner et d'accueillir jusqu'à 25% des effectifs habituels. Le principe de l'accueil des classes par rotation a permis de respecter la distanciation et le non brassage des enfants. Cet accueil des enfants dans un contexte sanitaire exceptionnel a nécessité un renfort des équipes communales conséquent. La question de la surcharge financière est à traiter en 2020.

## A. LE DEVELOPPEMENT DE LA SCOLARITE ET CARTE SCOLAIRE

Afin de promouvoir la solidarité et l'égalité des chances, l'un des axes de la politique éducative est de développer des solutions d'accueil pour les moins de trois ans.

A ce jour, 365 places pour les enfants de moins de trois ans sont disponibles en Très Petites Sections et dans les classes passerelles.

A la rentrée 2020/2021, une classe de TPS sera ouverte sur Herbinière Lebert. La classe passerelle de l'école Herbinière Lebert sera transférée sur la maternelle Tulipiers.

C'est aux mêmes fins que la Ville de Saint-Denis s'inscrit pleinement dans le dispositif de dédoublement des classes.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Au total, la Ville dispose de 193 classes dédoublées pour accueillir l'ensemble des CP et CE1 concernés par la réforme sur les écoles REP/REP+ pour l'année 2019/2020. Le besoin est de 183 classes pour la rentrée 2020/2021.

Pour la rentrée 2020/2021, les classes de grandes sections seront limitées à 24 sur les 46 écoles maternelles de la Ville et 18 écoles voient leurs effectifs réduits entre 12 et 20. 17 classes ont fait l'objet d'une rénovation afin de pouvoir répartir les élèves dans des conditions optimales.

Le nombre de classe pour la nouvelle rentrée sera stable, aucune fermeture n'a été comptabilisée sur la Ville de Saint-Denis, soit 830 classes au total (813 classes + 17 ULIS).

## B. LA CELLULE TECHNIQUE

En 2020, la Ville de Saint Denis poursuivra les travaux de rénovation du bâti, les remplacements de matériels obsolètes (reprographie, téléphonie, rideaux, priorité de remplacement du mobilier des B.C.D) et équipera en mobiliers les nouvelles structures modulaires nécessaires au dédoublement et séparation de salles.

## II. LA CAISSE DES ECOLES

**Garantir la réussite éducative pour tous les jeunes dionysiens, tel est l'objectif maintenu par la Ville de Saint-Denis, malgré un contexte financier et budgétaire de plus en plus contraint.**

Afin de favoriser et faciliter la fréquentation de l'école publique à travers la mise en œuvre du « Projet Educatif Global 2.0 », la Caisse des écoles (CDE) est un véritable levier de la politique éducative et un partenaire financier privilégié de la commune, car elle garantit le fonctionnement de ses 77 écoles ainsi que la concrétisation des projets éducatifs, culturels et sociaux qu'elles développent.

L'année 2020 va se présenter comme la poursuite des actions engagées. La Caisse des Ecoles partenaire actif de la Ville apportera une réponse optimale pour la réussite scolaire et l'épanouissement des jeunes à travers la participation aux projets d'école en particulier ceux dans les domaines artistiques, culturels ou liés au développement durable. La Caisse des écoles est également fortement impliqué dans la réussite éducative à travers le P.R.E qui ne cesse de s'accroître depuis 2008 pour concerner 390 enfants en 2020.

Compte tenu du contexte économique et social défavorable aux familles les plus démunies, par rapport au chômage et aux inégalités, pour 2020, la Caisse des Ecoles maintiendra les aides consenties aux profits des enfants en difficulté et des familles et consolide les aides existantes. Pour l'année 2020, La CDE a d'ailleurs sollicité une subvention dans le cadre du nouveau Pacte de Solidarité Territoriale.

En 2020, la CDE poursuivra l'accompagnement des directions du Projet Educatif Global et de la Restauration Scolaire dans leur rôle d'acteur éducatif par le recrutement, la gestion directe et la mise à disposition de près de 644 agents en Parcours Emplois Compétences (ATSEM, secrétaire, cantinière, etc.), 180 vacataires linguistiques de l'institut Municipale des Langues (IML) ainsi que 50 chargés de la surveillance de la pause méridienne.

Dans la continuité de sa politique d'insertion en faveur des jeunes initiée depuis 2016 et dans le cadre de son projet de ville solidaire, la commune s'engage à recruter pour 2020, 175 nouveaux jeunes volontaires du Service Civique (18-25 ans), soit 167 « Ambassadeurs du numérique pour le vivre ensemble et la réussite éducative » et 8 « Agenda 21 », avec cet objectif incontournable d'offrir aux jeunes les meilleures conditions de réussite dans la société.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20200718-203017-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
---



### III. LA DIRECTION JEUNESSE

La mobilité, moteur essentiel de l'autonomie

#### A. LES BOURSES DE VOYAGES JEUNES : DES JEUNES ET DES PROJETS A TRAVERS LE MONDE

Depuis le lancement du dispositif en 2015, plus de 1 700 projets de voyages ont été présentés à la Direction Jeunesse. En 2019, La Ville a permis à près de 549 jeunes dionysiens de concrétiser leurs projets à travers le monde.

En 2020, 500 nouvelles bourses de voyages seront inscrites budgétairement. Cependant au regard de l'évolution sanitaire dans le monde, des réorientations pourraient être proposées.

#### B. LA GRATUITE DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR LES JEUNES DIONYSIENS DE MOINS DE 26 ANS.

Aujourd'hui près de 16 000 jeunes âgés entre 06 et 18 ans révolus se déplacent librement sur le territoire dionysiens et sont sensibilisés à l'éco-citoyenneté. Au total ce sont plus de 50 000 abonnements jeunes qui ont été traités par les services de notre municipalité.

En 2020, une réflexion s'amorce sur l'approfondissement de ce dispositif au-delà de 19 ans.

#### C. LA CITOYENNETE, COLONNE VERTEBRALE DE L'ACTION JEUNESSE

Instance participative des jeunes qui désirent s'investir dans le projet de la Cité, le Conseil des Jeunes Dionysiens prend en considération la sensibilité, l'expertise d'usage et le regard que le jeune porte sur sa ville et dans son quartier. Installé en 2019 pour un mandat de 2 ans, ces moments de partages et de créativité ont permis aux jeunes de s'intégrer concrètement à la dynamique participative en s'intéressant aux problématiques de manière collective. En 2020, ils poursuivront les réflexions autour des projets déjà engagés (création d'un plan généalogie, réflexion autour des espaces jeunesse, développement des événements jeunesse, consultation projets de téléphérique ou de rénovations urbaines...)

Lancé en 2016, un événement régulier vient rythmer la Ville en intégrant pleinement le jeune au cœur des opérations : Jeunesse en Lèr.

En 2020, si la situation sanitaire le permet de nouveau, ces rendez vous pourraient reprendre.

#### D. LES SERVICES CIVIQUES

La volonté est de mobiliser les jeunes sur les défis sociaux et environnementaux, de leur proposer un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, en s'impliquant sur un projet collectif, au service de la population et en relation directe avec elle. Il doit leur permettre de conforter leur apprentissage de la citoyenneté par l'action, de prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Dans le cadre des écoles par exemple, le schéma voulu était celui du « grand frère » ou de la « grande sœur » ; l'intergénérationnalité est également un axe fort.

Cette mission d'accompagnement proposée par la DPEG donne la possibilité à l'engagé volontaire de Service Civique de s'investir utilement et de façon complémentaire aux actions de mise en œuvre pour la réussite éducative des enfants des écoles primaires dionysiennes.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Toutes les missions proposées à la Mairie ou au CCAS sont également un levier dans un parcours de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles peuvent se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société

A compter d'août 2020, une nouvelle cohorte fera son entrée, en priorité sur les écoles.

Dans le cadre de l'évolution du dispositif de Volontariat en Service Civique au sein de la mairie de Saint-Denis, plusieurs axes de développement ont été initiés. Evolution de la communication, nouveau contenu de missions, valorisation des avantages ou encore développement d'un itinéraire de l'engagement, sont les différents points sur lesquels les services ont été amenés à porter une analyse et émettre des propositions d'évolutions.

## **IV. LA DIRECTION RESTAURATION SCOLAIRE**

**LA RESTAURATION SCOLAIRE : Offrir un repas équilibré et de qualité aux élèves**

### **A. LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ELEVES : UN DEFI QUOTIDIEN**

Manger équilibré participe à la bonne santé des élèves et à leur réussite scolaire. Leur apprendre dès le plus jeune âge les bonnes habitudes alimentaires constitue un défi au quotidien auquel la collectivité veut contribuer pour lutter contre l'obésité infantile et le gaspillage alimentaire. Une cantine bio (sans produits chimiques) et respectueuse de l'environnement constitue également une finalité à rechercher. Le choix des produits de qualité et la référence aux circuits courts dans le cadre des marchés publics doivent apporter des éléments de réponse à ces objectifs.

### **B. LA SOLIDARITE AVEC LES FAMILLES : UN EFFORT JUSTE ET ATTENDU**

Outre la satisfaction des besoins alimentaires des convives, de l'équilibre nutritionnel et de l'éducation au goût, la restauration scolaire de la ville englobe, aussi, des enjeux plus vastes rejoignant le champ de la solidarité. L'ambition de la Ville est de faire de la restauration scolaire un service public de qualité. Pour répondre aux enjeux de santé publique, il est essentiel que l'ensemble des enfants puisse accéder à un repas équilibré quels que soient les revenus des parents. Dans ce sens a été mise en place la gratuité de la cantine pour l'ensemble des petits dionysiens.

Démarré en 2015 pour les enfants résidant sur le territoire de la Commune de Saint-Denis et scolarisés dans les écoles publiques, ce projet de gratuité a permis de supprimer les 9 tarifs de la grille tarifaire qui en comporte 11 et de faire bénéficier de la gratuité à près de 84 % des élèves.

Il s'agit de poursuivre l'engagement et d'évaluer son impact.

### **C. L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DU PERSONNEL : DES GAGES DE QUALITE**

La restauration étant un métier sans cesse en évolution, afin de prendre en compte ces changements, un plan de formation est mis en place. Seront privilégiées les formations en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire dans le cadre de la mise en œuvre du plan de maîtrise sanitaire. Par ailleurs, la satisfaction des convives étant notre priorité, les agents bénéficieront d'une formation sur les techniques culinaires notamment pour améliorer le goût et la présentation des plats.

### **D. RENFORCEMENT DU PARTENARIAT CINOR**

Assurer la qualité de service attendu et les conditions d'accueil des enfants constitue un enjeu majeur pour la collectivité.

Il s'agit de moderniser la restauration scolaire par la réalisation de cuisines territoriales et la rénovation des satellites et équipements. Cela passe par un partenariat avec l'intercommunalité qui financerait en grande partie cet investissement.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

## V. LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

### Vivre la culture, par toutes, tous, et partout !

Saint-Denis reste en 2020, le phare culturel réunionnais en termes de pratiques et d'animations culturelles et artistiques. Pour ce faire, c'est une politique ambitieuse et dynamique, s'appuyant sur des équipements et des partenaires du territoire qui est renforcée dans son développement.

**La culture ne se construit pas seule, elle se construit à plusieurs.** L'atout du territoire dionysien est de pouvoir s'appuyer sur différentes strates partenariales : les artistes, fortement présents sur le territoire (collectifs, compagnies, etc.), le tissu associatif, structuré par thématiques (patrimoine, musique, danse, théâtre, arts plastiques, médiation, etc.), et les équipements culturels d'envergure, de la Ville d'abord (Réseau de Lecture Publique et Ecole Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique), et partenaires de la Ville ensuite (Cité des Arts, label Centre d'Art Dramatique National, Pôle de l'image Château Morange, etc.). C'est la mise en synergie de ces différentes strates qui permettra aux habitantes et habitants de la Ville de pouvoir bénéficier non seulement de temps de pratique (plan kartié, ateliers, découvertes et initiations, etc.), mais également de temps de médiation (travail de connaissance et de sens) et de diffusions (spectacle en salle ou dans les quartiers, etc.). Ainsi, plus de 70 structures essentiellement associatives ont reçu en 2020 une aide de la Ville (pour un montant au pré-BP de 278K€), pour le déploiement de toutes les thématiques artistiques et culturelles présentes sur le territoire.

### A. LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Les médiathèques dionysiennes sont désormais opérationnelles sur l'ensemble du territoire, du fait de la diversité de leur implantation, de la réouverture de la Médiathèque François Mitterrand, mais également d'une potentielle reprise des rotations sur les territoires des hauts des médiabus.

A la fin de 2019, ce réseau comptait presque 26.000 usagers inscrits (25.929 précisément), soit 10.000 personnes de plus qu'en 2018 (15.677). Equipements avant tout de proximité, ces institutions du savoir et de la culture remettent du lien dans les quartiers par une politique équilibrée d'animations (expositions, diffusions de contes et autres spectacles, etc.) et d'accompagnement des publics vers le livre, la lecture et les nouvelles technologies (accueil de classes, de services spécialisés, etc.).

Avec désormais un accès à distance complet (consultation du catalogue et bibliothèque en ligne, fonds Cyber Libris), des équipements des plus modernes (imprimante 3D ayant également servi à confectionner des visières de protection pour les agents), le réseau peut se targuer de pouvoir toujours offrir un service de grande qualité à ses usagers, et cela, même dans un contexte dégradé.

Le Réseau de Lecture Public (RLP), pendant la période de confinement, s'est adapté. Cette adaptation aux contraintes a été rendue possible grâce, entre autre, à la mobilisation d'agents et au fait que le chantier du « portail numérique » avait été bouclé fin 2019 (site internet du RLP). Via cette interface il a pu être proposé aux lecteurs volontaires d'avoir un accès gratuit à la bibliothèque numérique Cyber Libris (28.000 titres en ligne). Il a été nécessaire de mettre en place une logistique spécifique : l'inscription d'usagers à distance. Celle-ci est restée active même après le confinement. Au total, les chiffres de fréquentation de la bibliothèque numérique ont été multipliés par 10 pendant la période du confinement avec plus de 5000 pages lues par mois. Egalement, des lectures enregistrées à voix haute destinées à être diffusées en ligne sur les pages de la Ville avaient été réalisées par des agents volontaires. Puis dans un second temps, et conformément aux étapes du dé-confinement, le RLP a d'abord proposé aux usagers un service de « drive-in » (prêt à distance) avant de rouvrir progressivement ses portes en respectant les préconisations gouvernementales.

### B. L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

Fort de son ancrage territorial, l'Ecole Loulou Pitou poursuivra ses activités de proximité en maintenant les Interventions en Milieux Scolaires, et les dispositifs d'Enseignements Artistiques et Culturels spécifiques, tels que les Classes à Horaires Aménagés. Un chantier « RH » important devra être mis en place, compte-tenu du nombre

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

de départs en retraite à venir : remplacements des enseignants d'instruments, accompagnement des nouveaux arrivants, etc.

La fermeture de l'école depuis le 17 mars 2020, qui n'a pas pu rouvrir du fait des décisions gouvernementales, a conduit la Ville à rembourser les familles à hauteur de 30% du montant total de leurs inscriptions. Ce manque à gagner devra être inscrit au Budget Primitif.

## C. UNE VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE DE PROXIMITE

Le suivi associatif et la coordination partenariale couplés à l'ancrage des équipements de la Ville (lieux d'enseignement et médiathèques) permettent d'affiner le processus de territorialisation déjà enclenché depuis de nombreuses années. En outre, afin de renforcer cette territorialisation, les artistes soutenus par la Ville seront invités à entrer en résidence dans les quartiers, au plus près des habitants (écoles, équipements communaux disponibles, etc.). Ce dispositif de médiation dans les quartiers permettra également d'intensifier les projets de diffusion artistique, puisque dans la continuité d'ateliers et de résidences, s'inscrivent toujours des restitutions publiques. De fait, Saint-Denis maintiendra une politique d'animation particulièrement dynamique puisque ces propositions de proximité auront lieu en complément des manifestations majeures déjà ancrées : festivals divers (de films, de courts-métrages, de musiques...), manifestations récurrentes (Marmit Zistor, concerts de jazz, etc.), Fête de la musique, Journées Européennes du Patrimoine, Semaine Kréol, 20 désanm, etc.

En sus de ces lieux de cultures, il existe aussi des lieux informels : ceux créés par les artistes eux-mêmes et le tissu associatif, tels qu'ateliers, studios, salles diverses dispersées sur le territoire, dans l'ensemble des quartiers de la Ville. Ces lieux sont tout à la fois des lieux d'apprentissage et des lieux de pratique, à destination de tous les publics, sans discrimination.

Une politique ambitieuse et dynamique à l'échelle du territoire aura donc pour rôle d'assurer la coordination de l'ensemble de ces acteurs, afin de permettre à chacun d'entre eux d'accéder aux moyens nécessaires pour mettre en œuvre leurs projets respectifs (accès à des locaux, à des aides financières, à de l'accompagnement humain, etc.). Ainsi, dans une Ville au tissu artistique riche et solidaire, les citoyennes et citoyens auront l'occasion de s'épanouir tant par la pratique de disciplines, que par l'accès aux spectacles, animations et actions de médiation. Une manière singulière de vivre la culture, une manière singulière de faire vivre la culture, sa culture !

Après plusieurs mois de confinement et de mise en sommeil, une politique culturelle inédite dès juillet 2020 au service du PEG et des enfants, adolescents des quartiers prioritaires au bénéfice des vacances éducatives va être mise en œuvre.

## VI. LA DIRECTION PROMOTION DU SPORT

Nous poursuivons en 2020 cette politique sportive dynamique visant à offrir à tous les dionysiennes et dionysiens une palette d'activités sportives (dispositifs et manifestations) sur l'ensemble du territoire.

En termes d'infrastructures sportives, les projets se concrétisent et le plan de maintenance des 200 équipements sportifs est renforcé.

Mais dans ce contexte inédit de crise sanitaire, le sport a été particulièrement impacté avec l'arrêt des dispositifs, des manifestations, des entraînements et des compétitions depuis mi-mars avec encore des incertitudes tant qu'à leur reprise et sous certaines conditions.

Ces conditions vont également avoir des incidences sur la gestion des équipements sportifs avec notamment des protocoles sanitaires à respecter (désinfection régulière des espaces, prévention et formation du personnel)

En 2020, la Ville maintient son accompagnement auprès de **140 associations sportives dionysiennes** dans leurs projets sportifs (manifestations, participation aux compétitions nationales et internationales) mais aussi dans leur fonctionnement. Une aide personnalisée est également proposée aux clubs dans la recherche de co-financement.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20200718-203017-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
---

Plus de 280 manifestations ont été programmées en 2020 mais 143 ont déjà été annulées (dont 2 phares : galas de boxe et meeting d'athlétisme). La Ville continuera à soutenir les clubs dans l'organisation de leur manifestation en moyen logistiques, humains, financiers, conseils, sécurité et prévention du danger, réglementation, communication... .

De nouveaux projets et réhabilitations sortiront également de terre en 2020 et 2021 : réhabilitation totale de la piste de bicross, du complexe Ivoula, de la salle B et vestiaires du gymnase de Champ Fleuri, vestiaires du stade A.SERY, construction de deux gymnases au chaudron et à la Source...

Pour pallier au vieillissement des équipements sportifs, un plan de maintenance et de rafraîchissement sera également renforcé en 2020 et sera consacré essentiellement aux piscines.

## CHAPITRE 3 : LE DEVELOPPEMENT URBAIN

En 2020, les missions de la direction générale seront guidées par des mutations profondes de la société réunionnaise. Elles apporteront des réponses aux attentes en matière d'environnement et de cadre de vie, de logements, de développement économique, de déplacement au quotidien et d'ouverture sur l'histoire et le patrimoine.

Notre action sera axée sur le pilotage des grands projets qui sont, pour certains, entrés en phase opérationnelle. Il sera question également de soutenir la production de logements sociaux. En somme, il s'agira de concevoir une ville de demain adaptée, apaisée et d'anticiper les mutations urbaines dans l'outil de planification de la ville.

La période d'urgence sanitaire qui a débuté en mars 2020 a eu certes des conséquences sur le planning prévisionnel des chantiers, mais la direction aura le souci de maîtriser les calendriers de livraison des opérations.

### I. Planifier le développement de la ville.

Le PLU, révisé en 2013, est en évolution permanente afin de s'adapter aux besoins de la ville. Les modifications permettent la concrétisation des projets et amènent une mutation de la ville. Actuellement, une procédure de normalisation du PLU est en cours. L'approbation de la modification simplifiée numéro 7 est envisagée au second semestre 2020. Cela va nous permettre de téléverser le PLU « normalisé » sur le géoportail de l'urbanisme des services de l'Etat et contribue également à la mise à jour du fond cadastrale et des couches du PLU.

### II. Poursuivre la construction de Saint-Denis pour les générations futures est un enjeu fondamental.

#### A. Les grands projets – la mobilité

Que ce soit l'Espace Océan, dont les franges du Quadrilatère sont déjà bien avancées, le Centre Indoor de Primat ou la nouvelle Entrée Ouest, la Ville reste très mobilisée sur ces opérations qui constitueront le nouveau visage de Saint Denis.

PRUNEL : Le Plan de Rénovation Urbaine Nord Est Littoral participera également à remodeler l'image du littoral est dionysien. La convention, approuvée en octobre 2019, a été élaborée le plus en accord avec les capacités financières de la Ville qui supporte 11,1% de participation de l'enveloppe totale prévisionnelle (soit environ 15 millions d'euros). Ce PRU nouvelle génération qui devrait durer une dizaine d'années a pour ambition de mieux loger plus de 1 000 familles, réhabiliter 40 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics, créer 3 nouveaux jardins publics et rénover 2 squares, repenser et améliorer 4 équipements publics (2 écoles, piscine, maison de la Fraternité).

Les nouvelles modalités de mobilité font aussi partie de la transformation de la Ville qui est concernée, dans les années à venir, par la réalisation de nombreux projets routiers ou de transports en commun, qui vont permettre de modifier ses habitudes de déplacements et générer l'afflux massif de nouveaux visiteurs ou

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

transitaires. La Ville s'attachera, en concertation avec la CINOR, autorité organisatrice de la mobilité, à rechercher des mesures incitatives à un transfert modal au travers :

- d'une nouvelle offre de transport en commun,
- d'un partage du domaine public en faveur des modes de déplacements actifs (la marche à pied, le vélo) et des personnes à mobilité réduite,
- d'une nouvelle organisation de la circulation et du stationnement.

**Il est souhaitable de mener une politique globale de déplacements au service du développement durable.**

## B. Les opérations d'aménagement

Outre la planification et le pilotage des Grands Projets, notre préoccupation est d'aménager le territoire à travers la mise en œuvre d'opérations d'aménagement. Les outils ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) et RHI (Résorption d'Habitat Insalubre) sont très utilisés.

Toujours en phase opérationnelle, des travaux d'une véritable centralité (centre commercial, centre médical, station câble) doivent démarrer en 2020 sur la ZAC MOUFIA 1. Sur la ZAC Moufia 2, un projet de logements étudiants avec un pôle médical est en phase chantier. La livraison est prévue fin 2020.

Le projet « Domaine des Brises » continue à faire l'objet d'échanges avec l'aménageur la SHLMR, la DEAL et la CINOR dans le cadre d'une réflexion d'aménagement et de structuration du site de la Montagne menée globalement pour mieux accueillir cette future opération et répondre aux prescriptions de l'Etat.

En 2020, sur le secteur de Pente Z'ananas, la SIDR prévoit un dépôt de permis d'aménager pour une nouvelle opération mixte. Parallèlement, sur le reste du périmètre les négociations en vue d'acquisitions foncières se poursuivent, notamment pour la réalisation des voiries structurantes.

Sur un plan économique, la zone Technor arrivant à saturation, la tranche 2 de la ZAC Canne Mapou est transférée à la CINOR pour pouvoir initier une zone d'activités.

De façon connexe, le service poursuivra le travail de clôture d'opérations d'aménagement à présent achevées.

## C. La lutte contre l'insalubrité / production de logements sociaux

La Ville traite la problématique de l'insalubrité dans différents quartiers par son implication financière dans les opérations de RHI (Primat, Hyacinthe/Caramboles, Petite Île, Saint-François/Le Brûlé, Saint-Bernard).

Dans ce cadre, elle concourt également à la production de logements sociaux et plus particulièrement à l'accession à la propriété de chacun selon ses moyens.

La Ville poursuit son engagement de construction des 500 logements sociaux/an. Le travail se fait en lien avec la CINOR et la DEAL. Il s'appuie sur le PLH approuvé en conseil communautaire en novembre 2019. De plus pour encourager la mixité, une enveloppe de 500 000 € sera consacrée aux surcharges foncières en 2020.

En 2020, ce seront 848 logements qui devraient être livrés.

## D. Label Ville d'Art et d'Histoire

### *Pour un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)*

L'axe majeur devient la mise en place d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, outil central de la transmission de la mémoire territoriale.

Parallèlement, les missions déjà engagées depuis ces dernières années continuent, notamment concernant les contenus d'information, la définition et la structuration de trajectoire de guidage et l'inventaire du patrimoine de la commune. L'ensemble de ces éléments nourrissant le projet CIAP.

La mission relative au patrimoine du Théâtre Vollard apporte un point annexe très riche sur l'axe patrimoine culturel à vocation historique.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Compte tenu de la situation spécifique à la fois liée à la crise sanitaire et au transfert lui-même, qui comprend la définition d'un pôle patrimoine global, les objectifs budgétaires ne changent pas. En effet la potentialité d'annulation d'événementiels tels que les Journées Européennes du patrimoine n'est pas avérée.

### III. L'action foncière

L'objectif est de poursuivre la restructuration de la direction (RH, outils, démarche, procédures) et les projets en cours.

Pour 2020, les priorités seront donc de :

- continuer à travailler sur le regroupement des services sur l'espace Kerveguen,
- participer, via l'action foncière, aux projets structurants NEO, transport par câble, Tao, RunRail, Prunel, front de mer (L. Rambaud),
- travailler avec les partenaires sur la sortie de certains projets comme l'ilot Mazeau (appels à projets sur des fonciers communaux)

### IV. Le Système d'Information Géographique (SIG)

La Direction continuera d'apporter ses compétences – notamment techniques et juridiques - en matière de levés topographiques, implantations, bornages, et toutes les prestations topographiques en appui des différentes directions mobilisées, en amont lors des phases projets mais surtout pendant les phases opérationnelles. Elle continuera en outre à assumer ses compétences en matière d'adressage, de gestion des alignements sur les voies communales, ou encore de division foncière via l'agrément de son géomètre.

L'exercice 2020 verra se poursuivre le développement d'Arcopole, SIG communal mis en œuvre depuis fin 2018 et que se sont déjà appropriés des utilisateurs de plus en plus nombreux en interne (350), et surtout de manière de plus en plus régulière. Des formations adaptées aux demandeurs et à leur besoin continuent d'être assurées les techniciens SIG.

### V. L'urbanisme

Cette direction se fixe comme objectif de participer à la construction de la ville de demain dans le respect du patrimoine architectural dionysien.

Pour 2020, les priorités seront donc de :

- maintenir la qualité de l'accueil du public dans les conditions du « label Qualiville » obtenu en 2014 et l'accompagnement des administrés dans leurs démarches relatives au droit des sols (renseignements d'urbanisme...).
- conseiller les administrés au titre de la qualité architecturale des projets tant au stade de l'instruction des dossiers qu'en amont lors des consultations de l'ADIL et du CAUE.
- instruire dans les meilleurs délais et dans le respect des règles les permis de construire et déclarations préalables des projets tant individuels que collectifs, lesquels participent à la construction du Saint-Denis de demain et à court terme à la relance de l'économie réunionnaise.
- modifier et affiner le Site Patrimonial Remarquable (SPR) pour un meilleur équilibre entre réalisation des projets et conservation d'une qualité architecturale et patrimoniale de la ville.

### VI. L'économie

L'objectif est de poursuivre la restructuration de la direction (RH, outils, démarche, procédures) et les projets en

À cours de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020



Le travail de la direction se poursuit en 2020 sur la recherche des recettes grâce à plusieurs leviers :

- régularisation des occupations illégales sur tout le domaine économique de la Ville avec des actions coercitives pouvant aller jusqu'à l'expulsion
- Pérenniser l'action de collecte de la TLPE sur tous les supports publicitaires de la Ville (dispositifs publicitaires, pré-enseignes et enseignes)

A l'appui de cette politique, la modernisation du Règlement Local de Publicité (RLP) devra être approuvé cette année et de nouveaux moyens de paiement dématérialisés viendront sécuriser l'unification de la régie.

Il est à noter que la crise sanitaire aura un impact direct dans les recettes de la Ville, notamment du fait de :

- **mise en place des micromarchés - gratuité des emplacements.** Au total 168 marchés ont été mis en place sur 18 quartiers sur la période de confinement et ont concernés 634 forains.
- **remise en place des marchés traditionnels sur Camélias et Chaudron (nouvel emplacement) sous format COVID 19.**
- **mise en place de l'exonération pour certains occupants du DP** (camions et snacks bars, foodtrucks, étals sur DP (poulets grillés et autres marchandises), petit et grand marchés, terrasses) pendant 3 mois (mars/avril/mai).
- **mise en place de l'exonération pour les occupants du grand marché jusqu'au 31 juillet.**
- **création d'un droit à terrasse exceptionnel et gratuit au profit des gérants des bars et restaurants sur le DP jusqu'au 30 septembre.**
- attribution d'une aide de 20€ pour l'achat de masque pour les agents Régie.

La mise en place du chômage partiel pour 10 agents de la régie pendant la période de confinement permet d'atténuer quelque peu le coût de fonctionnement.

## CHAPITRE 4 : LA COHESION SOCIALE

### I. LE CCAS DE SAINT-DENIS

#### A. L'ACTION SOCIALE

L'action sociale du CCAS de Saint-Denis a pour mission de venir en aide aux populations les plus vulnérables du territoire.

Les difficultés rencontrées par le public sont souvent structurelles. Elles peuvent englober des réalités multiples et trouvent leurs origines dans des facteurs qui peuvent l'être tout autant : chômage, précarité, travailleurs pauvres, perte d'autonomie, logement, délitement du lien social, etc. Selon les dernières données de l'INSEE (2017), 38% des réunionnais (334 300 personnes) vivent sous le seuil métropolitain de pauvreté (1 041 €/mois). La moitié vit avec moins de 1 250 €/mois. Les revenus sont plus faibles que ceux des habitants de la métropole et sont fortement dépendants de l'aide sociale.

A Saint-Denis, le taux de pauvreté atteint 34,6% de la population, soit plus d'un dionysien sur 3. Il est deux fois supérieur à celui de l'hexagone. La part des ménages dont les revenus principaux sont les prestations sociales représente 22%, soit plus d'une personne sur cinq. Elle se trouve en deçà de la moyenne départementale (une personne sur quatre), mais est trois fois supérieure à celle de l'Hexagone. Même le fait d'avoir un emploi ne suffit pas toujours pour éviter une situation de pauvreté et de recourir aux aides du CCAS.

**L'évolution des indicateurs concernant l'aide alimentaire est ainsi particulièrement préoccupante** : de 2010 à 2019, le nombre de foyers bénéficiaires à Saint-Denis est passé de 4 809 à 6 607, soit une augmentation considérable de 37%.



Par ailleurs, le **vieillessement de la population a tendance s'accroître** : il est attendu un doublement de la part des plus de 60 ans entre les années 2000 et 2040, avec une **accentuation de la dépendance**. Les seniors vivent majoritairement dans des conditions de précarité et les situations de dépendance y sont plus fréquentes et plus précoces. Près de la moitié des seniors de plus de 65 ans vivent uniquement du minimum vieillesse.

En outre, la crise sanitaire risque très probablement de dégrader davantage l'environnement économique et social.

Face à ces défis, **l'action sociale du CCAS de Saint-Denis s'appuie sur des engagements résolument volontaristes**. Les services et prestations qui sont déclinés concrètement sont à la fois étendus, complémentaires et ciblent les publics les plus démunis et vulnérables : les seniors, les personnes dépendantes ou en perte d'autonomie, en difficulté financière, voire en situation d'exclusion, etc.

Chacune des orientations a pour objectif de placer l'humain au cœur des préoccupations et des dispositifs d'aides.

### a) Des orientations impactées par la crise sanitaire

La crise du COVID-19 a donné lieu à des **adaptations dans le fonctionnement des services**, dues au nécessaire respect des recommandations sanitaires, mais aussi aux conséquences liées aux absences et aux aménagements du temps de travail au sein des équipes.

L'opération de la fête des mères n'a ainsi pu se tenir dans sa forme habituelle. Quant à la médaille de la famille, la préfecture en a décidé le report en 2021. Une réflexion devra être menée sur l'organisation des festivités de Noël dans les secteurs en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

### b) Le pôle autonomie

Ce pôle recouvre le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et le Service de Portage de Repas à Domicile. Ces services, fortement mobilisés pendant la crise sanitaire, continueront les démarches qualité engagées (enquête de satisfaction notamment, gestion des commandes et suivi des bénéficiaires), la mise en œuvre de nouveaux moyens de paiement. Pour le SAAD, une comptabilité séparée doit être mise en place en 2020 pour respecter la réglementation.

### c) Le pôle développement social

L'objectif prioritaire est de pouvoir proposer un accompagnement global des personnes qui poussent la porte du CCAS.

Que ce soit le service d'Aide Légale et Facultative (SALF) ou la Maison de la Fraternité et de l'Inclusion (accueil des SDF) ou encore le service social, le nombre de bénéficiaires connaissent déjà un accroissement ces deux dernières années. La crise sanitaire qui se double d'une crise économique va accentuer ce phénomène.

Ainsi, ce pôle doit continuer son travail de synergie entre les travailleurs sociaux du MFIS avec ceux du siège et de collaboration étroite avec certains services de la Ville en particulier l'Habitat pour apporter des réponses globales aux situations des plus démunis.

**La crise du COVID-19 a particulièrement impacté le fonctionnement du service MFIS**. En l'occurrence, pendant le confinement, un dispositif exceptionnel en lien avec la DJSCS, le SIAO et divers acteurs associatifs a été mis en place. En effet, le CREPS a été réquisitionné par l'Etat afin d'augmenter la capacité d'accueil. Outre l'hébergement dans les centres d'accueil, des sans-abri ont été accueillis dans des hôtels.

Le CCAS a joué un **rôle moteur dans la coordination et le déroulement de l'opération**. Cette période inédite aura par ailleurs permis de renforcer les liens avec les partenaires intervenant jusqu'ici, mais également d'étendre le réseau de partenariat à d'autres associations. L'objectif est de **capitaliser sur cette expérience**.

La **convention avec la DJSCS** devrait être reconduite. Elle précise le cofinancement de l'Etat sur les missions assurées par le CCAS en faveur des sans-abri.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20200718-203017-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
---

En ce qui concerne les **hébergements sociaux d'urgence dans les hôtels** (incendies, logements déclarés insalubres, situations de péril imminent), le CCAS souhaite faire aboutir les dossiers FARU (Fond d'Aide au Relogement d'Urgence) qui ont été transmis à la DJSCS.

## B. LA PETITE ENFANCE

Le volet petite enfance porté par la Ville de Saint-Denis et décliné par le CCAS a été, et sera encore, **fortement impacté par les dispositions sanitaires imposées dans le cadre du dé-confinement**. L'un des enjeux majeurs de la nouvelle organisation résultant de la crise sanitaire réside dans le fait de **respecter scrupuleusement les consignes sanitaires tout en assurant les besoins développementaux des jeunes enfants**.

Pour autant, il s'agira pour 2020 de s'inscrire dans une **continuité des actions engagées déjà en 2019** :

- ✓ la professionnalisation de l'accueil du jeune enfant par un plan de formation adapté
- ✓ l'amélioration des conditions de travail des agents
- ✓ la modernisation des outils de travail
- ✓ l'optimisation des recettes.

La crise sanitaire a bouleversé l'enclenchement de certains chantiers et mis à mal l'atteinte de certains objectifs. Ainsi, les établissements d'accueil de jeunes enfants communaux ont été fermés du 16 mars au 13 mai inclus, impactant le montant des recettes attendues malgré la compensation financière proposée par la CAF.

La politique publique de la petite enfance a atteint les objectifs du mandat municipal mais une réflexion s'amorcera en 2020 pour définir nouvelle stratégie et de nouvelles méthodes d'une politique globale d'accueil de la petite enfance (évaluation de l'existant, amélioration, extension et diversification des modes de garde des jeunes enfants associant également les acteurs privés et dans un contexte budgétaire contraint redéfinition de la PPI). D'ailleurs, actuellement les discussions sont en cours avec la CAF pour co-construire la nouvelle Convention Territoriale Globale (mettant fin au CEJ et aux autres dispositifs d'accompagnement de la CAF en vigueur actuellement) ;

## C. LES RESSOURCES

L'enjeu reste de définir des orientations permettant d'adapter les missions de service public pour répondre aux mieux aux besoins des usagers, tout en visant l'objectif de maîtrise des coûts et d'optimisation des ressources.

La diminution des ressources n'ayant pas vocation à évoluer plus favorablement, le budget du CCAS sera, cette année encore, articulé autour des axes stratégiques suivants :

- ✓ Contenir l'évolution des charges de fonctionnement.
- ✓ Maitriser l'évolution de la masse salariale.
- ✓ Apporter une vigilance sur les recettes.

### a) Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

#### 1) La nécessité constante de contenir les dépenses de fonctionnement

**Le budget total en dépenses du CCAS s'est chiffré à 14,10 M€ en 2019**. Les postes permettant d'assurer le fonctionnement des services étaient constitués essentiellement de la masse salariale, des dépenses courantes, et des aides constitutives de la politique sociale - des dépenses réalisées en quasi-totalité.

L'évolution de ces différents postes sera particulièrement suivie en 2020 :

le nombre **d'aides sociales facultatives** accordées a été en hausse en 2019 (+ 9% sur le plan budgétaire). Vu le contexte, il importera de veiller au **maintien a minima** des enveloppes dédiées.

- ✓ dans l'hypothèse d'un maintien de l'activité au niveau de 2019 pour les prestations de **portage de repas** et **d'aide à domicile**, les charges liées devraient rester **stables**.
- ✓ le budget dédié à la **prise en charge des sans-abri** devrait continuer à être **en hausse** (835 K€ en 2017, 940 K€ en 2018, 995 K€ en 2019).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

- ✓ une légère **diminution des dépenses** est attendue **en matière de petite enfance**, du fait de la fermeture des établissements durant le confinement.

## 2) Evolution des recettes

En 2019, le CCAS a enregistré 14,12 M€ de recettes (report inclus) - la part Ville représentant 9,35 M€ (soit 2/3 des recettes). La Ville de Saint-Denis étant le plus gros financeur du CCAS, la subvention attendue de celle-ci serait de 10,21 M€ pour 2020.

Les autres recettes devraient connaître des évolutions variées :

- le volet des **aides sociales** est **historiquement garanti par la subvention de la Ville**. Suite à la signature d'une convention visant à renforcer les moyens des CCAS pendant la crise sanitaire, le **budget 2020 sera abondé d'un montant de 275 300 € par le Département**.
- la prestation **d'aide à domicile** est principalement financée par le Département. Les recettes ne devraient **pas** connaître **d'augmentation significative**.
- s'agissant de l'accueil des sans-abri, un retour au ratio de financement de l'Etat de 2017 sera sollicité (soit 17,4 % contre 14,6 % en 2019).
- la **petite enfance** a généré environ 2,9 M€ de recettes en 2019. Les **pertes prévues**, suite à la fermeture des structures lors du confinement, **devraient être atténuées** grâce au soutien de la CAF (compensation Covid-19, enveloppe relative à la mixité sociale). Les recettes attendues devraient toutefois enregistrer **une baisse d'environ 200 K€** par rapport à 2019.

L'année 2020 sera aussi marquée par la poursuite d'un certain nombre de chantiers, notamment :

- La gestion des impayés pour les services faisant l'objet d'une facturation aux usagers ;
- La modernisation des moyens de paiement (en ligne, par CB et virement automatique) permettant une diminution des flux au siège et une amélioration de l'accueil et du fonctionnement des régies ;
- Les travaux préparatoires pour un passage à une comptabilité annexe concernant le SAAD (formation, évolution des procédures, adaptation du logiciel comptable, etc.).

### b) Exécution des dépenses de personnels et évolution prévisionnelle 2020

L'effectif global affecté aux missions du CCAS était de 293 agents au 31/12/2019 (agents propres au CCAS et agents Ville mis à disposition).

La masse salariale représente une part substantielle des dépenses de fonctionnement (73% du budget global en 2019). Bien qu'en baisse depuis 2017 (essentiellement du fait de l'arrêt des dispositifs de contrats aidés CAE-CUI, CAV), la maîtrise de ce poste reste une nécessité.

Dans la continuité de l'année précédente, le CCAS conduira son action à divers niveaux :

- **Favoriser l'épanouissement, le bien-être au travail et l'amélioration des conditions de travail** (pour exemple, le CCAS reprendra la démarche d'élaboration de son Document unique - à l'arrêt pour cause de crise sanitaire).
- Accompagner le développement des compétences par la formation (relance du Plan de formation 2019-2021 finalisé l'an dernier).
- **Développer une gestion RH adaptée à la structure et aux contraintes budgétaires** (recherche d'adéquation entre les demandeurs de mobilité et les besoins des services, anticipation des départs d'agents en retraite, accompagnement au repositionnement des agents pour cause d'inaptitude, etc.).

## II. LA DIRECTION DE L'ACADEMIE INTERGENERATIONNELLE DES CAMELIAS

Développer la participation citoyenne et le lien entre les générations

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Le projet de l'Académie des Camélias est un projet innovant, né d'une longue concertation entre les habitants des Camélias, les associations de quartiers et les services de la Ville de Saint Denis entre 2015 et 2019 dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.

Chef de fil, l'Académie sera la première structure en qualité de centre social en régie de la Ville.

Sur cette base, l'Académie va développer des axes de travail, répondant aux problématiques et enjeux du quartier des Camélias et des quartiers limitrophes, avec comme fil conducteur l'intergénérationnalité. Dans le but de concrétiser cet axe fort, l'Académie, au nom de la Ville, s'est positionnée sur l'appel à projet « Repérer et mobiliser les publics invisibles », lancé par la DIECCTE. Elle a été lauréate en novembre 2019. Ce qui a abouti à la signature d'un contrat de consortium, le mardi 25 février 2020, entre différents partenaires engagés sur ce projet. Il décrit les actions portées par chacun de ses membres, la méthode de synergie et les outils de coordination pour la réalisation optimale du projet global, en intelligence collective et collaborative.

Véritable espace de vie social et lieu de citoyenneté, l'accent sera mis sur la conception d'un projet social concerté et co-construit avec les habitants de ce vaste territoire afin de répondre au mieux aux enjeux de ces quartiers, de capitaliser les initiatives de la population et de valoriser des modes d'actions collaboratifs, solidaires et participatifs.

L'Académie sera aussi un espace de développement des compétences des jeunes, identifiés comme Neets ou jeunes dit « invisibles » (public de 16 à 29 ans, ni en emploi, ni en formation).

### **III. LA DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'HABITAT**

#### **Construire un « Saint Denis solidaire »**

La mise en ordre de marche de la nouvelle Direction fusionnée Solidarités et Habitat en 2019, a permis de consacrer encore un peu plus la transversalité recherchée en matière de solidarité, pour répondre au mieux aux besoins de la population.

Après une poursuite réussie des actions en nombre et de qualité pour le public cible en 2019, 2020 s'attachera à accentuer l'élan de solidarité qui a été créé avec l'épidémie de Coronavirus, en développant des actions et des solutions innovantes pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin, et en développant du lien social à distance.

#### **A. SAINT DENIS, VILLE AMIE DE SES AINES**

La politique sénior menée la Ville de Saint Denis est un axe fort de la politique sociale portée par la municipalité, les Aînés constituant un réel enjeu humain.

La remise de la Certification Ville Amie des Aînés en octobre 2017 démontre l'avancée de cette démarche et la gratification du travail accompli au service des séniors dionysiens. Le succès de ce réseau incite à aller plus loin en lançant une démarche de labellisation officielle Ville Amie des Aînés, dans laquelle la Ville souhaite pleinement s'engager.

##### **a) Offrir une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles et variées, adaptées aux seniors**

Le Plan Sénior en action 2020, dont la mise en œuvre propose une multitude d'activités au senior, aussi bien sportives, distrayantes, relaxantes, historiques, artistiques, qu'intellectuelles, tient compte d'une meilleure territorialisation au plus près des besoins. La version 2020 va encore plus loin en matière d'extension du programme proposé qu'ont connu les années précédentes. Ainsi, aussi bien le nombre et le type d'activité au choix sera augmenté, que le nombre de places total proposé. La Ville poursuivra ainsi l'ambition de toujours faire correspondre mieux l'offre à la réalité des habitants des différents quartiers.

Par ailleurs, la Direction maintient les actions financées visant la promotion du vieillissement actif des Séniors.

24  
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

## **b) Redynamisation du lien social par et pour les clubs**

Cette action repose sur cinq principaux axes déjà mis en œuvre et actualisés pour s'adapter au contexte :

- Maintien de l'existant, tant au niveau relationnel que matériel mais également vers d'autres approches dans le but d'optimiser les offres ;
- Accompagnement des actions des Clubs par le biais d'attribution de subventions, le maintien de la relation de proximité et développer des actions permettant de rendre de plus en plus autonomes les clubs, notamment sur le volet numérique, qui est essentiel lorsque les déplacements des seniors doivent être limités ;
- Renforcement du travail mené au sein du Centre de Ressources auprès des clubs et des seniors, et les accompagner, les conseillers au mieux sur une gestion sans risque pour leur membre dans le contexte de coronavirus ;
- Poursuite des réhabilitations des locaux des clubs appartenant à la Ville ;
- Poursuite de la logique volontariste de création de nouveaux clubs de Senior au plus près des personnes, avec une autre approche en matière de territorialisation des clubs au sein des écoles, et en tant que vecteur intergénérationnel.

## **c) Faciliter l'information, la communication et l'accès aux droits**

Le renouvellement ou l'évolution du Conseil des Sages vers une instance plus opérationnelle est en cours de réflexion avec la Direction des Projets Citoyens, pour en faire un vrai levier de démocratie participative des seniors et les rendre acteurs sur les actions et projets qui les concernent.

## **d) Lutter contre l'isolement tout en permettant aux seniors de rester en sécurité dans un contexte de risque sanitaire**

La crise sanitaire a fortement réduit les déplacements de ce public fragile, aussi la Ville a souhaité maintenir un lien au travers de contacts téléphoniques réguliers, d'une cellule d'écoute et de rechercher des solutions innovantes allant dans ce sens. Par ailleurs, afin de permettre des déplacements sécurisés, la Ville a distribué des masques grand public en priorité aux seniors, plus particulièrement ceux qui sont déjà recensés comme étant actif au sein des Clubs ou des activités organisées par la Ville.

# **B. SAINT DENIS, VILLE PRONANT L'INTEGRATION SOCIALE**

## **a) Par l'accessibilité**

### **► PERMETTRE L'ACCESSIBILITE A TOUS LES ERP VILLE ET L'ACCES A L'INFORMATION**

Le travail impulsé dans le cadre de la mise en œuvre de l'AD AP (Agenda de l'Accessibilité Programmé) a permis de l'approuver lors du Conseil Municipal d'avril 2018, pour une programmation de travaux de 22 millions d'euros sur 8 ans. Il s'agira ainsi de suivre sa mise en œuvre opérationnelle.

La concrétisation d'un processus d'aide à la communication dans des espaces publics et les services qui accueillent du public devra également se poursuivre (écriture en braille, formation des agents...) pour donner un nouvel essor à la Commission Communale d'Accessibilité de par la réforme sur ses nouvelles compétences.

### **► OFFRIR UNE PROGRAMMATION D'ACTIVITES CULTURELLES, DE LOISIRS ET SPORTIVES ACCESSIBLES ET VARIEES**

Mettre en œuvre et adapter les actions habituelles de la Direction, qui contribuent à changer les regards sur le handicap et à créer davantage de lien entre les personnes non handicapées et handicapées.

Maintien du développement et du soutien aux associations œuvrant dans ce domaine par le biais d'attribution de subventions.

Consolider le travail avec les Directions thématiques de la Ville concernées sur leurs programmations d'actions afin de pouvoir inclure au mieux les personnes autrement capables non seulement en tant que consommatrices mais en tant qu'actrices.

► Accès de répertoire gratuit PAR L'ACCES A L'INFORMATION ET AUX DROITS  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Des outils permettent d'aider et d'accompagner des populations migrantes (administratif, orientation, écoute...). De même, il s'agit de maintenir la parole citoyenne au travers du Comité Consultatif et d'Orientation et d'intégration (CCOI) qui est un outil d'aide à la décision et de démocratie participative et également de la Commission Communale d'Accessibilité.

Par ailleurs, la Ville s'inscrit dans une démarche de facilitation de la pratique de la langue française et d'insertion sociale du public de la zone Océan Indien, en lien avec la DJSCS, garant d'une intégration réussie et durable. Ce travail devra s'appuyer sur la dynamique associative que la Ville a relancée.

#### **b) Par le développement de la vie associative**

##### ► ACCOMPAGNER LE TISSU ASSOCIATIF DES DIFFERENTES COMMUNAUTES

Développer et renforcer l'accompagnement des associations en ingénierie de projet et en attribution de subvention.

##### ► MISE EN ŒUVRE D'ÉVÉNEMENTS VALORISANT LE VIVRE ENSEMBLE

Les actions portées par le Pôle, telles que la Fête des îles de la Lune, Karibou Niamodja, permettent de promouvoir la culture et développer le partage culturel, pour une acceptation commune. En 2020, la direction espère pouvoir développer des événements mélangeant l'ensemble des cultures présentes à la Réunion.

#### **c) En facilitant l'accès de tous à un logement décent via une politique volontariste de 500 logements sociaux par an**

Bien qu'elle ait respecté ses engagements de production de 500 logements sociaux en moyenne annuelle depuis 2008, la Ville enregistre encore un nombre conséquent de demandeurs de logements sociaux (près de 6 000 demandeurs souhaitant habiter la Commune au sein du Système National d'Enregistrement).

Elle poursuit ainsi sa volonté d'apporter une offre suffisante en quantité et en qualité, pour répondre à ces besoins, en s'appuyant particulièrement sur les garanties d'emprunts qu'elle pourra accorder en 2020, et au travers de ses contributions dans le nouveau Programme Local de l'Habitat de la CINOR. Par ailleurs, elle veillera et orientera la programmation pour promouvoir la production de logement adaptée aux besoins spécifiques, par exemple pour favoriser le bien vieillir chez soi.

#### **d) En poursuivant la démarche de Convention territoriale globale avec la CAF**

La Ville de Saint Denis entend bien démontrer l'ambition qu'elle souhaite donner à la thématique Solidarité de manière globale, par le biais d'une nouvelle convention territoriale globale (CTG) à passer avec la CAF. Il conviendra pour ce faire, et avant de construire ce véritable projet social cadrant l'action et les moyens de la Ville et de la CAF, de poursuivre la réalisation du diagnostic social territorial, partagé et portant sur l'ensemble des branches, de la petite enfance au logement/cadre de vie, en passant par la famille, la parentalité et la jeunesse. Avec le volet Santé, l'orientation vers cette CTG permettra d'établir encore plus de transversalité dans l'action de la municipalité en faveur de la Solidarité et la rendre plus efficace et efficiente.

## **C. SAINT DENIS, VILLE PROMOUVANT UN CADRE DE VIE AGREABLE ET DE QUALITE**

Dans les domaines de la résorption de l'Habitat indigne, de la lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat insalubre, la Ville doit travailler en partenariat étroit avec l'intercommunalité. Le Plan Intercommunal de Lutte Contre l'Habitat Indigne (PILHI) n'ayant pas été adopté et l'équipe dédiée non constituée à ce jour à la CINOR font peser sur la Ville des actions au titre de la police générale du Maire. Dans l'attente, la Ville continuera de porter les démarches d'auto réhabilitation accompagnée, par l'intermédiaire d'associations spécialisées pour les situations d'habitat indigne en particuliers dans les Hauts. De la même manière, la Ville reconduira la mission externalisée des enquêtes pour les situations préoccupantes de logements indignes ou insalubres.

- Le cas de la Copropriété de la Chaumière : la Ville est copropriétaire depuis plus de 55 ans, et garante de la cohésion sociale sur son territoire, la Ville entend initier les démarches concrètes permettant aussi

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

bien d'affiner la connaissance sur les difficultés que concentre ce groupe d'habitation et leur cause, que de proposer les solutions incitatives ou coercitives les plus adaptées. En ce sens, les démarches en cours, menées avec l'ANAH, seront poursuivies pour déboucher soit sur les démarches pré-opérationnelles d'une opération programmée d'amélioration de l'Habitat, soit sur celles nécessaires pour la mise en œuvre d'une opération d'aménagement plus globale.

- Optimisation de la cession des Logements Très Sociaux : En 2019, la Ville a poursuivi son dispositif de vente aux occupants en régie. En parallèle, elle étudie la possibilité de céder l'intégralité du parc à un opérateur, dont la gestion et l'entretien de ce type de bien est le métier et qui sera plus à même de garantir un cadre et des conditions de vie meilleures aux locataires. Plusieurs scénarii seront proposés en 2020 sans faire obstacle à ce que la Ville poursuive la cession aux occupants ayant à la fois la volonté et les capacités d'acheter leur logement. Les travaux nécessaires à la mise aux normes des logements seront entrepris, mais seront priorités ceux permettant d'optimiser le dispositif de vente.

## D. SAINT DENIS, VILLE SOUCIEUSE DE LA SANTE DE SES HABITANTS : UN AXE TRANSVERSAL

Après la signature en 2017 du protocole d'accord, 2019 a vu se concrétiser la signature du 1er Contrat Local de Santé (CLS) de Saint-Denis avec l'ARS, comportant une trentaine de fiches action qu'il faudra mettre en œuvre en 2020 avec un accent particulier sur la lutte contre les violences faites aux femmes, la lutte contre les addictions et contre les facteurs de maladies cardiovasculaires.

Le pôle santé coordonnera également l'Atelier Santé Ville (dispositif du contrat de ville) qui ne concerne que les quartiers prioritaires.

L'accompagnement associatif par le biais de subventions d'aide à l'ingénierie de projet, etc... sera également maintenu.

Un travail de réflexion et de proposition devra se faire concernant la labellisation « santé » de la commune, tout comme ce qui concerne la faisabilité de Centres de santé.

Dans le cadre de l'épidémie de coronavirus, la dimension santé sera à regarder comme un axe transversal de la Solidarité.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20200718-203017-DE Date de télétransmission : 24/07/2020 Date de réception préfecture : 24/07/2020
---



# CHAPITRE 5 : LES SERVICES TECHNIQUES

## I. PROJET DE VILLE MODERNE

Construire le Saint Denis de demain en s'appuyant sur les transports et développement pour aller vers plus de modernité

### A. UNE VILLE NUMERIQUE

#### a) La fibre optique

La Ville poursuit, dans le cadre du projet Optique Intra Cité (OIC), le déploiement de son réseau privé de fibre optique pour permettre l'interconnexion des bâtiments communaux en très haut débit.

A ce stade, 42 sites sont aujourd'hui raccordés en haut débit.

En 2020, il s'agira de finaliser le déploiement de 15 nouveaux sites situés dans les secteurs de la Source et de Bellepierre pour un coût total de 390 K€ HT.

Par ailleurs, l'accompagnement des opérateurs télécoms Orange et SRR est maintenu afin de poursuivre la desserte du très haut débit aux administrés. A fin 2020, le nombre envisagé est de 92 900 foyers.

Par ailleurs, fin 2019, la tranche 1 du programme « école numérique » a été menée à bien, 15 écoles de plus sont désormais raccordées en fibre optique. En 2020, il s'agira de finaliser les travaux de la phase 2 en réalisant le déploiement de la fibre optique à destination de 29 nouvelles écoles communales.

#### b) Les déplacements

En matière de déplacement en mode « doux », la Ville a retenu début décembre 2019, un groupement suite à un appel à projets relatif à la mise en place de stations en libre-service de vélos à assistance électrique (VAE). Les 4 sites ont été retenus au titre de l'expérimentation : Jardin de l'Etat, La Poste rue Mal Leclerc, Place Paul Vergès, Barachois- square Labourdonnais

Initialement prévu en mai 2020, le déploiement des 4 stations est reporté au mois d'octobre 2020 compte tenu du confinement et de l'arrêt de l'activité économique.

### B. UNE VILLE AUX TECHNOLOGIES INNOVANTES

En matière d'éclairage public (rues et sites sportifs), de feux de signalisation ou de détection des bus, la Ville s'efforce de déployer progressivement des technologies innovantes dans un objectif de développement durable notamment de maîtrise de la consommation énergétique.

Ainsi, en 2020 :

- Eclairage public : Conformément au plan de renouvellement pluriannuel des équipements acté en 2019, une 2<sup>e</sup> phase étude et travaux pour remplacer 4600 points lumineux et les connecter à un logiciel de supervision est prévue
- Sur les sites sportifs : déployer des « projecteurs à LED sur les sites sportifs suivants : Tir à l'arc (49 k€) ; tennis, football, plateau vert et noir... (360k€), démarrer la rénovation de l'éclairage du « stade Jean IVOULA » (1 M€), d'installer des « dispositifs de gestion automatisée » des éclairages pour une meilleure maîtrise des consommations électriques (50K€) et sur la base d'un programme de contrôle, de sécuriser une vingtaine de « supports en béton ou en acier » abimés par les intempéries et présentant des dangers (60 K€).
- Sur les feux de signalisation : les raccorder à un poste de commandement (PC) afin de superviser les équipements à distance et d'avoir une plus grande efficacité opérationnelle.



- Détection des bus : en 2019, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé pour la modernisation des détections des 90 bus du réseau CITALIS sur le TCSP pour un coût total de 53 k€ suivi d'un marché de travaux qui sera exécuté en 2020 (détection des bus à l'approche des 34 carrefours à feux du site propre via une nouvelle technologie embarquée à onde courte pour un coût total de 900 K€. Sur ce point, un partenariat renforcé avec la CINOR devra être prévu en 2020.
- Vidéo surveillance : à ce jour, 48 caméras sont opérationnelles. Il est prévu le renforcement du quadrillage du tissu urbain avec de nouveaux équipements.

## C. UNE VILLE AUX INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS MODERNISES

### a) Relooking du Centre-Ville

Initié en 2018 pour un coût total de 4 millions d'euros, le relooking se poursuit en centre ville avec deux bancs numériques connectés mis en service dans la rue piétonne et le renouvellement de l'éclairage public de plusieurs axes et la mise en valeur d'édifices ou de bâtiments remarquables.

### b) La voirie communale

Pour 2020, 3 millions d'euros seront à nouveau consacrés à la volonté d'améliorer significativement la qualité, le confort et la sécurité des voiries communales. Les études sur le confortement du pont de la Providence et celui de Laverdure (Mairie Annexe de Montgaillard) seront engagées cette année.

### c) Le bâti communal

L'entretien, la mise aux normes et la modernisation des bâtiments communaux demeurent un volet important de l'action communale. Ils couvrent les crèches, les écoles, les bâtiments administratifs et historiques ainsi que les équipements sportifs. Sur ces équipements, la démarche partenariale a été maintenue avec les opérateurs du photovoltaïque pour valoriser les espaces bâtis dans une dynamique de développement durable. La Centrale du stade J. Ivoula a été mise en service le 13 mars 2020 et une centrale de 100 KW a été installée sur la toiture du gymnase de la Montagne. Sa mise en service devrait avoir lieu courant 2020. Par ailleurs, une centrale devrait être installée au garage municipal cette année avec un renforcement de la charpente.

Face à la crise de la COVID19, les services techniques ont par ailleurs su s'organiser pour mettre en œuvre les dispositifs barrières pour la réouverture des classes, conformément aux mesures gouvernementales.

D'autre part, la Ville s'est engagée dans l'implantation et la création d'un gymnase sportif dans le quartier du Chaudron qui en fera un site de référence à vocation sportive et de loisirs ouvert à tout type de public. En effet ce dernier comprendra notamment un terrain multi sports, un gradin, des vestiaires et des locaux techniques. Les travaux démarrent au second semestre 2020 pour un coût global de 3 M€.

## II. PROJET DE VILLE SOLIDAIRE

Améliorer le vivre ensemble en proposant des mesures d'accompagnement de la population

### A. UNE VILLE TOURNEE VERS SES USAGERS

#### a) L'ascenseur panoramique

Dans le domaine des équipements de déplacement publics, en réponse aux besoins croissants des administrés du Bas de la Rivière, il est prévu en 2020 le démarrage de la réhabilitation complète de l'ascenseur panoramique de l'espace République (coût prévisionnel de 400 k€ entre 2020 et 2021).

#### b) Les « écobox »

<p>Accusé de réception en préfecture  974-219740115-20200718-203017-DE  Date de télétransmission : 24/07/2020  Date de réception préfecture : 24/07/2020</p>
--

En matière d'équipement à vocation économique, la Ville poursuit son programme d'implantation « d'Ecobox » : 40 nouvelles structures en 2020 afin d'atteindre l'objectif fixé au départ (soit 100).

### **c) Sécurité sanitaire**

Dans le cadre des actions relatives à la sécurité sanitaire des agents et des administrés, les services techniques ont mobilisé les moyens logistiques et humains pour la mise en œuvre de l'atelier de fabrication des masques et diverses actions de solidarité (Accès aux bureaux de Poste, micro marchés, paniers fraîcheurs,). Les équipements de protections individuelles ont été commandés pour que les agents puissent reprendre leurs activités professionnelles en toute sécurité. (Coût : 800 K€).

## **B. UNE VILLE OFFRANT UN CADRE DE VIE ATTRAYANT ET CONVIVIAL**

### **a) La propreté de la Ville**

Saint-Denis, Ville propre, poursuit son engagement dans la propreté (connaître le besoin des administrés) et l'entretien quotidien des grands sites et espaces verts publics tels que le Cœur Vert Familial, ainsi que dans l'offre et l'entretien de toilettes publiques dans les espaces publics. Combinés au nettoyage mécanisé des grands axes routiers et des rues, ces actions quotidiennes représentent un effort annuel de 2 M €.

Afin de concilier solidarité et performances économiques, l'entretien des espaces publics fait l'objet de marchés d'externalisation des prestations. Dans le cadre de la gestion des espaces végétalisés du Cœur Vert Familial – CVF, la Ville a dédié deux lots de cet espace à des prestataires répondant aux clauses de Marché réservé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (240 K€/ an).

### **b) La lutte anti-vectorielle**

Par ailleurs, afin de maintenir un cadre de vie de qualité, les actions en matière de préservation de la santé publique et de lutte contre l'insalubrité seront anticipées. Malgré les difficultés en termes de moyens humains, la Ville a œuvré pour la mise en place d'une équipe de 30 PEC dédiés à la Lutte Anti-Vectorielle.

Durant toute la période de confinement la Ville a maintenu ses actions contre la dengue. Les campagnes de désinsectisation et de désinfection se sont poursuivies, notamment dans les écoles avant la reprise des cours. Il en a été de même pour l'élagage et l'entretien des espaces verts.

### **c) L'évènementiel et la crise sanitaire**

En 2020, la crise sanitaire a perturbé la programmation événementielle. De nombreuses manifestations ont ainsi été annulées dans l'attente des prochaines annonces de l'Etat sur les nouvelles conditions d'organisation des activités rassemblant du public.

# CHAPITRE 6 : LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

La Ville de Saint Denis a fait de la proximité un des trois axes majeurs de son projet municipal pour mieux répondre aux besoins quotidiens de la population, tant dans la réactivité que dans l'adéquation des services proposés et projets mis en œuvre. Cet ancrage territorial implique de décliner le projet municipal sur chacun des 9 territoires de la Ville et selon les trois piliers du Contrat de Ville élargis à l'ensemble de notre territoire. Les priorités pour les territoires dionysiens sont donc :

- **d'améliorer le cadre de vie des habitants** : en 2020 la propreté sur les espaces publics et chez les bailleurs sera prioritaire tout en maintenant le travail sur la mobilité, la voirie et la mise en place d'équipements de proximité
- **de renforcer la cohésion sociale en 2020 la prévention et la sécurité** (vivre ensemble malgré nos différences dans les quartiers) tout en maintenant le travail sur le lien écoles / quartiers, le sport et la culture pour tous, le développement de la solidarité. Compte tenu de la crise du COVID 19 la sécurité sanitaire constituera un axe de travail renforcé.
- **de développer l'économie de proximité, sociale et solidaire pour générer des solutions d'insertion et de l'emploi.** En 2020, ce sont 8 chantiers permanents existants qui serviront de base au développement des EI (Entreprises d'insertion) ; priorité du Pacte Ambition IAE et largement soutenues dans le cadre du Plan PETREL. Ces chantiers permanents permettront également d'approfondir la réflexion relative à la préparation de notre candidature à l'expérimentation Territoire 0 Chômage.

Pour atteindre ces trois priorités en situation de ressources contraintes il est nécessaire de pouvoir optimiser les ressources de la Ville mais aussi des partenaires et des quartiers. Pour 2020 l'objectif est donc d'agir en intelligence collective à l'échelle locale en favorisant les investissements qui génèrent de la valeur ajoutée pour les habitants.

## A. MOBILISER L'EXPERTISE CITOYENNE POUR GARANTIR LA PERTINENCE ET L'APPROPRIATION DE NOS ACTIONS

La démocratie participative est aujourd'hui reconnue par tous comme un axe incontournable de la gouvernance locale des politiques publiques. A Saint Denis ce parti pris est défendu depuis plus de 10 ans au travers des Conseils de Secteurs. Mobiliser l'expertise citoyenne permet d'être plus pertinent dans la déclinaison de notre projet sur les quartiers et donc de réaliser les bons investissements. Cela permet également de cultiver la citoyenneté à une période où les valeurs de la République, le Vivre ensemble, sont parfois malmenées.

Pour représenter des territoires, les Conseils Citoyens sont positionnés sur les quartiers prioritaires et participent à la mise en œuvre au quotidien du Contrat de Ville et des deux Plan de Renouvellement Urbain. Ils mettent en œuvre des actions pour développer le « vivre ensemble » (budget de fonctionnement – fonds de participation des habitants). Ils sont en cela complémentaires des Conseils de Quartiers représentant les 19 quartiers de Saint Denis et travaillant sur l'amélioration du cadre de vie et la quotidienneté (budget d'investissement participatif de 2 millions d'euros).

Par ailleurs, des instances permettent aux citoyens de participer sur des approches thématiques. Ainsi le Conseil Consultatif accompagne le projet de relooking du Centre-Ville en associant étroitement les commerçants et les usagers. Les Jeunes et les Seniors ont également un espace d'expression sur les spécificités générationnelles qui les préoccupent.

En 2020, ces instances verront leurs mandats s'achever. Il s'agira au second semestre de faire avec les conseillers le bilan de leurs activités et des modalités de fonctionnement de ces instances afin de revisiter les organisations puis de procéder à la nomination des nouveaux conseillers. Débutera alors une phase d'installation et de formation des conseillers qui auront à produire leur feuille de route.

Les conseillers de quartier et les conseils citoyens sont, par ailleurs, les ambassadeurs citoyens de leur quartier et jouent un rôle de relai auprès de la population pour pouvoir participer à la vie de la cité. Ils auront donc une

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

place prépondérante dans le futur projet de mandat, ne serait-ce que pour animer la démocratie participative de Saint-Denis, capitale de l'Outre-Mer.

Au 1er semestre des formations ont été organisées afin de revoir les modalités de mise en œuvre du budget participatif. Ces formations préfigurent une forte montée en puissance de l'utilisation des outils numériques dont la pertinence en matière de démocratie participative a été démontrée tant lors de la crise sociale des gilets jaunes que de la crise sanitaire du COVID 19.

Le second semestre sera également consacré à la désignation de tous ces conseils à renouveler et à la formation de ces nouveaux conseillers.

## B. Valoriser l'engagement citoyen contribuant au déploiement du projet municipal

Au premier semestre 2020 les associations ont été les acteurs premiers de la solidarité territoriale face à la crise sanitaire et sociale. L'importance du tissu associatif a pris tout son sens dans ce contexte. Par ailleurs, les associations sont également des victimes de cette crise qui les fragilise dans leur durabilité financière. La Ville a donc souhaité accompagner ces associations tout au long de la crise et apportera sur le 2eme semestre 2020 un accompagnement spécifique aux associations affectées par la crise.

Près de 500 associations travaillent sur le territoire dionysien. Les 30 plus grosses associations fonctionnent comme des entreprises sociales et solidaires. Elles développent de l'activité et des services sur le territoire, en complément de l'action de la Collectivité. En 2020, le travail d'optimisation des ressources et de mise en cohérence de l'action de chaque acteur du territoire pour maintenir les services rendus se poursuit.

Les autres associations fonctionnent principalement dans une logique de bénévolat. Elles permettent de proposer à la population, dans les 250 locaux associatifs, des activités culturelles, sportives, pédagogiques. Elles montent des actions de solidarité envers les personnes les plus fragiles. Elles organisent des actions de prévention. Enfin elles travaillent ensemble sur chaque territoire et montent des manifestations pour faire se rencontrer les populations des quartiers entre générations, classes sociales et communautés. Les subventions qui sont attribuées à ces petites associations sont donc un important levier qui génère une valeur ajoutée sociale forte. Compte tenu du retour sur investissement de ces subventions, la Collectivité s'efforcera de préserver ce tissu associatif local.

**La Direction des associations et de la vie sociale encourage cet engagement de chacun au service du collectif :**

- ✓ En travaillant avec l'ensemble du tissu associatif pour créer des dynamiques collectives, en lien avec la feuille de route des quartiers et en s'appuyant sur l'éducation populaire ;
- ✓ En accompagnant les grandes associations dans la réorganisation de leurs actions en cohérence avec la territorialisation de l'action municipale et dans un souci d'optimisation des ressources ;
- ✓ En accompagnant les petites associations dans leur gestion par la territorialisation de la Maison des associations, à savoir 4 antennes au lieu d'une seule. Des sessions de formation seront mises en place en faveur des dirigeants d'associations et des adhérents dans le développement des connaissances administratives et réglementaires ainsi que dans l'initiation et la pratique de l'outil informatique ;
- ✓ En optimisant la gestion des locaux associatifs :
  - Par la mutualisation des équipements entre plusieurs associations ;
  - En proposant le suivi des locaux par le biais d'un logiciel transversal aux différents services disposant de locaux ;
- ✓ En continuant à valoriser le travail des bénévoles : forum des associations et prix du bénévolat.

## C. LE CADRE DE VIE ET LA QUOTIDIENNETE

### a) L'accueil en Mairie annexe

#### 1) [Repenser l'accueil en Mairie Annexe pour optimiser les ressources en s'adaptant aux attentes des usagers](#)

En 2019, les Mairies Annexes et les centres municipaux ont maintenu le service de proximité en assurant sur site le traitement des demandes d'Etat-Civil et d'aide sociale mais en étant également une porte d'entrée vers l'ensemble des services de la Collectivité et des partenaires. Un nouveau centre municipal a été ouvert à Vauban. Ces 20 points d'accueil de la population sont également des lieux d'écoute et de traitement des doléances, que

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

ce soit à l'accueil administratif, au téléphone, sur allo mairie ou lors des audiences hebdomadaires de chaque élu de quartier.

Par ailleurs l'ouverture de la Maison de Service au public du Brûlé a élargi les missions de la Mairie Annexe actuelle en proposant notamment un accompagnement numérique permettant d'accéder à l'ensemble du service public.

La proximité est un axe central qui au regard de la raréfaction des ressources doit mobiliser des partenariats publics et privés pour offrir encore plus de service et développer les points d'accueils numériques comme relais des services centraux. Pour cela en 2020, la 3eme cohorte de jeunes en service civique sera affectée aux mairies annexes sur une mission de démocratisation de l'outil numérique et de lutte contre la fracture numérique.

## 2) La continuité de l'accueil pendant la crise sanitaire

Avec la crise sanitaire du 1er semestre 2020, l'action municipale et surtout l'action territoriale basée sur les Mairies Annexes et les équipes de développement local a été fortement impactée par la crise de la COVID 19.

Dans le cadre du PCA (Plan de Continuité de l'Activité) mis en œuvre au sein de la collectivité, la proximité s'est réorientées vers :

- Une action de solidarité avec la mise en place de 09 Mairies Annexes de Permanence pour répondre à de l'urgence sociale et d'état civil (naissance, décès) pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire avec un accueil physique et un accueil téléphonique.
- Une plateforme d'écoute sociale permettant de déclencher un accompagnement et particulièrement la délivrance d'un colis alimentaire
- Des équipes ont été mises à la disposition des publics les plus fragiles pour assurer le lien auprès de ces populations avec la distribution de colis alimentaires en partenariat avec le CCAS et de colis fraîcheur en partenariat avec le conseil départemental ; colis fraîcheur orienté surtout vers les personnes âgées de plus de 65 ans et personnes handicapées.
- Une urgence propreté : avec la mise en place de 6 équipes d'astreinte assurant la propreté dans les quartiers, en complément de celles de la DEPE contre la lutte anti vectorielle dû à la présence de la dengue sur notre territoire.
- La mise en place de 18 micro marchés sur l'ensemble du territoire : plus de 70 agents mobilisés 2 fois par semaine avec en moyenne 70 forains présents à chaque jour de marché. La DCMA a été pilote de toute la phase opérationnelle de terrain.

### **b) La propreté « P.A.R.E » : Prévenir / Agir / Réprimer / Embellir**

Ce programme s'articule autour des quatre grandes orientations de la Ville en matière de cadre de vie :

- La prévention : car moins jeter c'est moins ramasser il est important de sensibiliser et d'impliquer toute la population en passant notamment par les enfants et les seniors
- L'action : seule la mutualisation des moyens de chaque partenaire sur les mêmes objectifs nous permettra de les atteindre.
- La répression : il est nécessaire de reposer le cadre à tous les usagers du domaine public et chez les bailleurs et de le faire respecter
- L'embellissement : pour mieux faire respecter l'espace public celui-ci doit être agréable.

### **c) Jardiner la Ville**

Des projets de jardinage et d'agriculture bio ont été installés depuis 2014 sur l'ensemble de la Ville. Ils ont essaimés sur de plus petits jardins en pieds d'immeubles, en lien avec les bailleurs sociaux. :

Sur le mandat 5 grosses structures ont été installées avec des logiques différentes :

#### 1) Les jardins familiaux du Chaudron (Runaction / ALIE / Vareas)

L'ancien zoo du Chaudron a été parcellisé afin d'offrir 400 parcelles de 15m<sup>2</sup> aux familles du Chaudron en partenariat avec la Mairie de Saint-Denis en général. Les candidats aux parcelles suivent 6 demi-journées de formation bio

Articulaire de Saint-Denis  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020

avec l'association Vareas (Thierry Hubert, agriculteur bio) puis sont présentés à un comité de sélection qui attribue les parcelles.

Les produits des parcelles, bio, sont à usage de consommation avec actuellement 190 familles en production pour 0.6 ha

Objectif : 400 cultivateurs

Investissement : 130k€ annuel de développement de parcelles et aménagements

Cout de fonctionnement annuel : 175 k€/an

## 2) [Le Jardin de cocagne de la Montagne \(ALIE\)](#)

Le Jardin de Cocagne de Saint Bernard s'inscrit dans le cahier des charges des Jardins de Cocagne à l'échelle nationale. Le principe est de réinsérer des groupes de demandeurs d'emploi en leur faisant cultiver en agriculture bio des parcelles et des serres. La production ainsi obtenue permet de produire des paniers bio qui sont commercialisés par l'association auprès des consommateurs adhérents. Le principe est de pouvoir viabiliser l'entreprise en économie sociale et solidaire. A Saint Bernard nous avons en permanence une 30aine de personnes en insertion avec des roulements. Nous avons également pu pérenniser certains postes tels que le gardiennage. Les personnes insérées ont vocation à travailler dans le domaine agroalimentaire, bio.

Cout de fonctionnement annuel : 120k€/an

## 3) [Les serres pédagogiques de Bois de Nèfles \(ALIE\)](#)

Les serres pédagogiques de Bois de Nèfles sont un ancien chantier d'insertion qui s'est pérennisé. Il est exploité par des personnes en insertion avec une rotation annuelle de 12 personnes et deux emplois pérennes. Les productions de plantes sont à destination des projets d'embellissement et les sites sont ouverts aux écoles pour appréhender la biodiversité et apprendre à entretenir un potager.

Les produits des parcelles sont destinés à des projets d'embellissements et de plantation sur d'autres sites de la collectivité. Les personnes insérées ont vocation à travailler dans le domaine paysager.

Cout de fonctionnement annuel : 110k€/an

## 4) [Le pôle agrobio de Saint François \(ARCT / ALIE\)](#)

Cette structure est répartie en 2 sites. Un premier site qui forme en chantier d'insertion des demandeurs d'emploi à l'agriculture biologique. Ce lieu est équipé pour pouvoir devenir un centre de formation au bio qui n'existe pas aujourd'hui dans le Nord.

Un deuxième site aujourd'hui en friche sera parcellisé pour être à terme être rétrocédé à des agriculteurs formés au bio dans le projet, afin qu'ils puissent s'installer.

Les produits des parcelles, bio, sont destinés à la vente en panier aux consommateurs adhérents de l'association. Les personnes insérées ont vocation à travailler dans le domaine agroalimentaire, bio.

12 personnes en insertion par le bio

Investissement : 2.5 millions €

## 5) [Miel en l'Air : un rucher sur la ZAC Foucherolles](#)

### **d) Proposer plus d'équipements de proximité conçus avec les habitants**

Les travaux réalisés dans les quartiers permettent d'améliorer la voirie, d'embellir l'espace public et de créer des bâtiments à vocation sociale, sportive, culturelle, ... Ces travaux peuvent être spécifiquement de l'initiative des habitants via le budget participatif ou correspondre aux 35 projets proposés en début de mandat par l'équipe municipale pour 4.9 millions d'euros qui s'achèveront en 2020.

## D. COHESION SOCIALE RENFORCEE

### a) Poursuite du contrat de ville

Pour 2020, les crédits de la Politique de la Ville seront mutualisés avec ceux de la SIDR et de la SHLMR dans le cadre de l'abattement de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti. Pour cela, un appel à projet sera constitué afin de permettre à tous les porteurs de projets associatifs de se positionner sur ces financements. Les objectifs des actions seront étudiés de manière partenariale et spécifique à chaque quartier prioritaire (11 sur Saint Denis). Les financements disponibles dans le cadre de cet appel à projet sont les suivants :

- ✓ 183 000 euros de participation de la Ville sous la forme de subvention
- ✓ 183 000 euros de participation de l'Etat grâce au crédit de l'ANCT (agence nationale de la Cohésion des Territoires)
- ✓ 250 000 euros de la SHLMR au titre de la TFPB
- ✓ 500 000 euros de la SIDR au titre de la TFPB.

Les objectifs seront orientés vers les thématiques suivantes :

- ✓ amélioration du cadre de vie par la sensibilisation des habitants (locataires) à l'environnement
- ✓ consolidation du lien social : citoyenneté, lutte contre les incivilités, partage interculturel et intergénérationnel
- ✓ accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle
- ✓ soutien à l'éducation des enfants : parentalité, soutien éducatif

En complément de cet appel à projet, ces mêmes partenaires accompagnés des 3 autres bailleurs (SODIAC, SEMADER, SEDRE) poursuivront leur engagement dans le financement d'éducateurs de rue et de proximité.

La totalité des financements du Contrat de Ville (Programme d'actions + TFPB) s'élève pour 2020 à 2 450 000.

### b) La territorialisation des axes prioritaires du projet municipal

#### 1) [Du projet éducatif global au projet éducatif local](#)

2020 a vu la mise en place de la SPL OPE qui va proposer une offre plus homogène et mutualiser les ressources des grandes structures pré existantes afin d'optimiser le niveau de service. Cependant les petites associations de quartiers qui œuvraient également à la mise en place d'autres offres à destination des enfants maintiendront leurs activités. Ces associations facilitent le lien entre les écoles et le quartier qui est fondamental pour la réussite éducative et l'éducation populaire. La FEDEP est un acteur fort de cet objectif, en amenant également les clubs seniors à cette dynamique pour favoriser le lien intergénérationnel. Dans ce sens, dans la plupart des quartiers des écoles ont croisé leur projet d'école avec le projet du quartier afin de permettre aux parents de se réappropriier l'école et d'être ainsi acteur fort de l'éducation des enfants.

Compte tenu de la crise du COVID 19 des vacances éducatives seront proposées sur l'ensemble du territoire dionysien, en partenariat avec l'éducation nationale, les acteurs de l'éducation populaire, la DDJSCS et la CAF.

#### 2) [De la vie culturelle et artistique de proximité](#)

Le suivi associatif et la coordination partenariale couplés à l'ancrage des équipements de la Ville (Lieux d'enseignement et médiathèques) permettent d'affiner le processus de territorialisation déjà enclenché depuis de nombreuses années. En outre, afin de renforcer cette territorialisation, les artistes soutenus par la Ville seront invités à intégrer des dispositifs de reprise post-confinement (vacances éducatives, etc.) et à entrer en résidence dans les quartiers, au plus près des habitants (écoles, équipements communaux disponibles, etc.). Ce dispositif de médiation dans les quartiers permettra également d'intensifier les projets de diffusion artistique, puisque dans la continuité d'ateliers et de résidences, s'inscrivent toujours des restitutions publiques. De fait, Saint Denis maintiendra une politique d'animation particulièrement dynamique puisque ces propositions de proximité auront lieu en complément des manifestations majeures mais dont les modalités de mise en œuvre seront revues (Journées européennes du patrimoine, Semaine Kreol et 20 desanm).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20200718-203017-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020



### 3) L'action sociale dans la proximité

Dans les Mairies Annexes et les Centres Municipaux des accueils du CCAS permettent aux personnes en situation difficile de pouvoir bénéficier :

- tout d'abord d'une écoute et d'une orientation éventuelle vers les bons interlocuteurs, souvent en lien avec les adultes relais ;
- de l'aide sociale proposée par le CCAS qui s'est dématérialisé de manière à pouvoir offrir une réactivité aussi forte dans les quartiers qu'au guichet central.

Avec la crise du COVID 19 cet accompagnement social dans la proximité a été particulièrement renforcé en 2020. Les systèmes innovants mis en place dans la crise seront le support de réflexion pour améliorer notre action sociale de proximité tant dans la détection des situations difficiles que dans l'organisation de l'accompagnement, en partenariat avec le Département.

## E. EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION

La Ville est fortement impliquée sur l'insertion au regard de la situation alarmante du chômage sur son territoire. Avec les évolutions fortes dans la politique nationale en faveur de l'insertion, la Ville a su adapter son action en étroite collaboration avec les opérateurs de l'insertion et de l'emploi.

### a) Des actions pour le retour à l'emploi et la création d'activité

En 2020, une plateforme insertion économie emploi verra le jour pour faire converger les efforts d'insertion nécessaires en sortie (Camélias) ou en entrée (PRUNEL) de Projet de Rénovation Urbaine. Cet équipement devra rayonner sur tout l'ouest du territoire dionysien.

Nous renforcerons notre effort en matière d'application volontariste de la clause sociale dans nos travaux publics et ceux de nos partenaires bailleurs sociaux. Enfin la création d'activité étant également une voie de plus en plus fréquente de retour à l'emploi la Ville continue de permettre à des créateurs d'entreprises de s'installer en poursuivant le maillage de l'ensemble des quartiers par les écoboxes.

### b) Le maintien d'une dynamique d'insertion pour le public le plus éloigné de l'emploi

Nous sommes cependant conscient qu'une part significative de la population dionysienne, domienne en général, n'est pas en mesure d'accéder directement à de telles démarches de retour à l'emploi. Avec le partenariat du CRIJ nous allons disposer d'un réseau de Conseillers d'Insertion Professionnels sur l'ensemble du territoire. Ces personnes pourront accompagner les demandeurs de manière globale, individualisée et durable dans leur réinsertion professionnelle. Ces conseillers pourront s'appuyer, entre autres, sur une offre renouvelée et diversifiée d'un millier de solutions d'insertion dans les quartiers :

- **le Parcours Emploi Compétence dans les écoles : 600 solutions d'insertion**

Malgré l'évolution du dispositif de contrats aidés qui engendre un coût beaucoup plus important pour la collectivité, celle-ci a décidé de maintenir près de 600 PEC au sein des écoles. Cela permet d'offrir des solutions d'insertion et de formation à un public éloigné de l'emploi et principalement féminin. Accompagner ce public féminin revient aussi à soutenir les familles et le développement des enfants dans un contexte où les familles monoparentales sont en nombre important et croissant sur le territoire dionysien. Cela représente pour la Ville, au travers de la Caisse des écoles, un budget de 3.2 millions d'€.

- **le Parcours Emploi Compétence pour la propreté dans les quartiers et les PEC LAV : 134 solutions d'insertion**

Les travaux de tonte et de balayage de la Ville seront réalisés par des PEC afin d'offrir une offre d'insertion à un public éloigné de l'emploi. Cela représente pour la Ville un budget de 3 millions d'euros.

- **les chantiers d'insertion permanents : 200 solutions d'insertion**

Enfin la dynamique de chantier d'insertion se poursuit à hauteur de 1,5 millions d'€ Le principe est aujourd'hui de disposer en permanence d'un chantier d'insertion sur chacun des neuf territoires. Cela permet d'offrir des



possibilités de retour à l’employabilité pour les publics les plus éloignés de l’emploi. Ces personnes retrouvent au travers de ces chantiers une posture vis-à-vis du travail, ils apprennent un métier et une place positive dans leur quartier où ils contribuent à améliorer l’espace public. Sur certains territoires des chantiers temporaires annuels se succèdent tandis que sur d’autres territoires le chantier devient permanent. La Ville tend à encourager cette deuxième dynamique pour développer l’économie sociale et solidaire.

TP	Pérennisation des chantiers d’insertion autour d’activités innovantes
1	*actions environnementales autour de la Rivière Saint Denis
2	*vélos électriques *ressourcerie numérique
3	*jardins de cocagne
4	*restauration solidaire
5	*ateliers urbains
6	*pôle agrobiologique de Saint François
7	*Jardins familiaux du Chaudron
8	*apiculture urbaine *serre pédagogique de bois de nèfles
9	En définition

- le PIC : 280 solutions d’insertion

La Ville cofinancera à hauteur de 120 k€ par an, sur trois ans, un dispositif innovant de formation, dans le cadre du dispositif PIC proposé par l’Etat : « attitude pro : la pépinière de l’insertion ». Ce dispositif consiste à intervenir sur les liens qui doivent unir 3 éléments qui composent l’insertion : le formateur, la personne entrant dans un parcours et l’entreprise.

## CHAPITRE 7 : LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

La direction générale des services est par essence transversale. Le directeur général des services a particulièrement développé la transversalité comme un axe stratégique de sa gouvernance. La gestion de la crise sanitaire a souligné l’importance du rôle d’orchestration de la transversalité de cette fonction.

Le directeur général des services a lui-même porté le groupe projet Cadre de Vie, groupe de travail composé de 6 directions thématiques provenant de 4 DGA différentes, ayant choisi la méthode sociocratique et qui est devenu pleinement opérationnel en 2019 avec des résultats visibles en matière de partenariats avec les Bailleurs sociaux mais également lors de la crise du COVID-19. Ce groupe a décliné la stratégie politique P.A.R.E (Prévenir, Agir, Réprimer, Embellir) dont une évaluation sera présentée à la prochaine mandature pour réorientation de cette politique publique essentielle du cadre de vie.

Le DGS est également à l’origine du Laboratoire de l’Innovation soutenu par le CNFPT et dont les expérimentations se poursuivront en 2020 au gré des besoins exprimés par la nouvelle mandature.

La délégation au pilotage, à la stratégie et à la prospective est l’un des éléments moteurs de cette transversalité. A travers la direction de projets « développement durable » et la direction du contrôle de gestion, la Délégation porte des dossiers transversaux d’accompagnement au changement et apporte appui la direction générale notamment sur les sujets de contrôle des satellites de la Ville. Ce sujet deviendra central dans les prochaines années au regard de la raréfaction des moyens financiers et de la nécessaires efficiences des deniers publics.

Le secrétariat du Conseil Municipal portera dans ce début de mandat un projet de dématérialisation du conseil municipal .

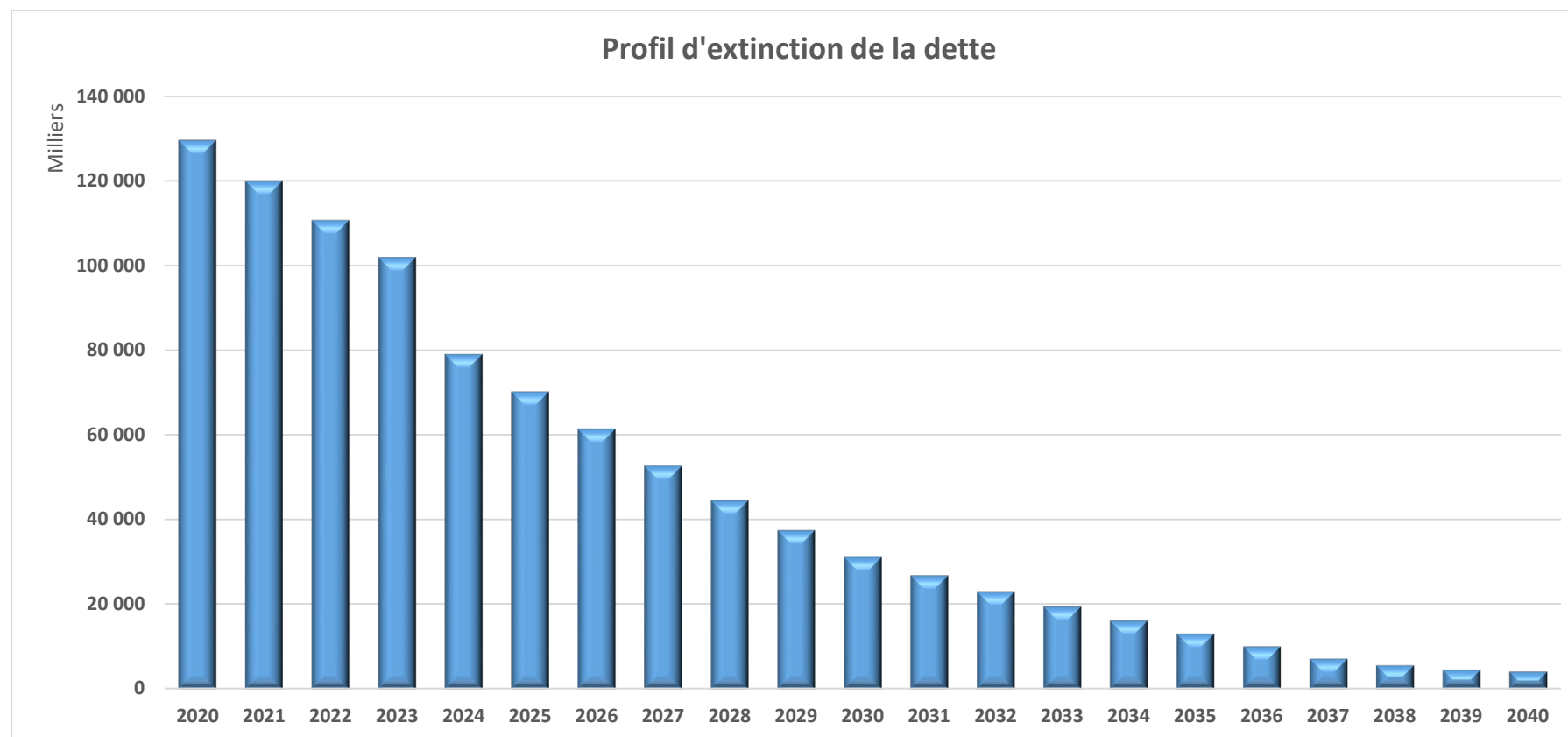
## CHAPITRE 8 : LES ANNEXES

### a) ANNEXE 1 : PPI

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE - VILLE	2020	2021	2022
VOIRIE & DEPLACEMENT	8 803	6 762	4 526
ACTIONS CULTURELLES & SPORTIVES	7 121	8 459	2 408
GRANDS PROJETS*	5 760	23 047	20 377
AFFAIRES GENERALES	5 339	2 581	2 281
ECOLES	5 058	6 665	5 045
CREATION & REHAB. BAT. COMMUNAUX	3 952	5 930	5 286
ECLAIRAGES PUBLICS	3 266	3 330	3 330
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIAL	3 156	3 979	1 550
ACQUISITIONS FONCIERES	2 500	2 500	2 500
ENVIRONNEMENT & ESPACES VERTS	2 169	3 099	1 537
LOGEMENT & HABITAT	1 681	2 785	1 765
CRECHES	290	50	50
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME	115	590	590
<b>TOTAL</b>	<b>49 210</b>	<b>69 778</b>	<b>51 246</b>

*Programme d'investissement Pluriannuel Budget Ville - Montant en K€  
Grands Projets : Nouvelle Entrée Ouest, PRUNEL, Pole Océan*

## b) ANNEXE 2 : LA DETTE



c) ANNEXE 3 : LES RESSOURCES HUMAINES POUR L'ANNEE 2020

1 - Structure des effectifs

1.1 - Effectif global par statut au 31.12.2019

Statut	Nombre d'agents
Contractuel	328
Non titulaire	1 028
Non-titulaire école	453
Stagiaire	20
Titulaire	770
Adulte relais	19
Apprenti	24
Contractuel NP	24
Service Civique	26
Vacataire	74
TOTAL	2 766

## 2.2 - Evolution rétrospective et prévisionnelle des effectifs (permanents et non permanents)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisions
Effectifs	3 006	2 914	2 772	2 729	2 766	2 730

## 2 - dépenses de personnel

### 2.1 - Évolution rétrospective et prévisionnelle des dépenses de personnel

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisions
Dépenses de personnel chap 012	114 299 292 €	113 579 115 €	113 527 522€	111 833 707 €	110 815 168 €	113 568 000 €

### 2.2 - Les Nouvelles Bonifications Indiciaires

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisions
Nombre d'agents	366	349	331	327	328	330
Coût	636 647 €	627 026 €	548 192 €	535 919 €	686 831 €	690 000 €

### 2.3 - Les Heures Supplémentaires Rémunérées

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisions
Volume	105 639	95 184	94 512	89 139	88 766	84 211
Cout	1 995 091 €	1 876 349	1 816 789 €	1 718 672 €	1 723 624 €	1 600 000 €

### 3 - Les avantages en nature Logement

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisions
Effectif	36	35	35	29	31	31

### 4 - La durée effective du temps de travail

Temps de travail	Nombre d'agents
39h	274
35h	1 788
Temps non complet	704
TOTAL	2 766